



DOSSIER DE DEMANDE AU CAS PAR CAS

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Projet d'ISDI à Bitry (60)



Cabinet en charge du document	Actierra		Maître d'ouvrage	
	Révision	Indice A	06/03/2026	 Entente Oise-Aisne Entente Oise-Aisne 11 Cours Guynemer, 60200 COMPIEGNE. 02.44.38.83.83

Table des matières

TABLES DES FIGURES ET DES TABLEAUX	3
1 PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1 LOCALISATION DU PROJET	4
1.2 HISTORIQUE DU SITE	4
1.2.1 Caractéristiques des bassins	5
1.2.2 Historique et motivation du projet	5
1.3 DESCRIPTION DU PROJET	6
1.3.1 Intégration de l'environnement naturel en phase de conception du projet	10
2 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000	12
2.1 RAPPELS	12
2.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	12
2.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	13
3 ANALYSE DES MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	15
3.1 DONNÉES ET INVESTIGATIONS	15
3.2 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE	15
4 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DU MILIEU NATUREL	16
5 PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATURA 2000	17
5.2 ZPS FR2212001 « FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »	20
5.2.1 Généralités	20
5.2.2 Espèces animales d'intérêt communautaire	20
5.3 ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »	20
5.3.1 Généralités	20
5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire	21
5.3.3 Espèces d'intérêt communautaire	22
5.4 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ZPS FR2212001 ET ZSC FR2200382	23
6 EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	24
6.1 DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	24
6.2 EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LA ZPS FR2212001 « FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »	24
6.3 EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LA ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »	24
6.4 SITUATION AU DROIT DE LA ZSC FR2200382 DES ESPÈCES IMPACTÉES PAR LE PROJET ET AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE NATURA 2000	25
6.4.1 Le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	25
6.4.2 Le Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	25
6.5 CONCLUSION DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	26
7 EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LA ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »	27
8 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES INCIDENCES DU PROJET	28

8.1 MESURES D'ÉVITEMENT	28
8.1.1 Mesure d'évitement ME1 : Evitement spatial	28
8.2 MESURES DE RÉDUCTION	30
8.2.1 Mesure de réduction MR1 : Limitation des emprises chantier	30
8.2.2 Mesure de réduction MR2 : Gestion du risque de pollution	31
8.2.3 Mesure de réduction MR5 : Remise en état du chantier	32
8.2.4 Mesure de réduction MR7 : Absence de travaux nocturnes	33
8.2.5 Mesure de réduction MR9 : Maintien des continuités arboricoles de l'Aisne	33
9 EVALUATION DES INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LA ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »	34
10 EVALUATION DES INCIDENCES CUMULÉES DES PROJETS SIMILAIRES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	35
11 ANNEXES	36
11.1 FSD – ZPS FR2212001« FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »	36
11.2 FSD – ZPS FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »	40

Tables des figures et des tableaux

Figure 1 : Localisation du projet.....	4
Figure 2 : Localisation du projet sur les anciens bassins de décantation.....	4
Figure 3 : Synoptique de l'ancien fonctionnement du site (source Plan de Gestion Cessation Activité)	5
Figure 4 : Caractéristiques des bassins constituant le site d'étude	5
Figure 5 : Localisation du quai de déchargement projeté	9
Figure 6 : Plan de coupe du quai de déchargement	9
Figure 7 : Plan de coupe du quai de déchargement	9
Figure 8 : Localisation des bassins concernés par la phase exploitation	10
Figure 9 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques du site de Bitry	16
Figure 10 : Localisation des zonages réglementaires (sites Natura 2000).....	18
Figure 11 : Situation du Petit rhinolophe au droit de la ZSC FR2200382 (DOCOB, Office national des forêts [ONF], 2009)	25
Figure 12 : Situation du Grand murin au droit de la ZSC FR2200382 (DOCOB, Office national des forêts [ONF], 2009) ...	26
Tableau 1 Synthèse relative aux caractéristiques des bassins	5
Tableau 2 : Sites Natura 2000 dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude	17
Tableau 3 : Espèces d'intérêts communautaires relevées justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZPS FR2212001)	20
Tableau 4 : Diversité d'espèces remarquables du site FR2200382 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382)	20
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382).....	21
Tableau 6 : Espèces d'intérêt communautaire relevées justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382)	22
Tableau 7 : Evaluation préliminaire des incidences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212001.....	24
Tableau 8 : Evaluation préliminaire des incidences du projet sur les habitats / espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382	24
Tableau 9 : Evaluation des incidences brutes du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382	27
Tableau 10 : Rappel des impacts bruts et évaluation des impacts résiduels du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382	34

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

1 Présentation du projet

1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet prend place dans la région des Hauts-de-France, dans le département de l'Oise au sein de la commune de Bitry.



Figure 1 : Localisation du projet

Le projet de Bitry se localise sur les parcelles de l'ancienne sucrerie de Vic-sur-Aisne exploitée jusqu'en 2007. Aujourd'hui, les friches industrielles sont le vestige des anciens bassins de décantation utilisés par l'entreprise.

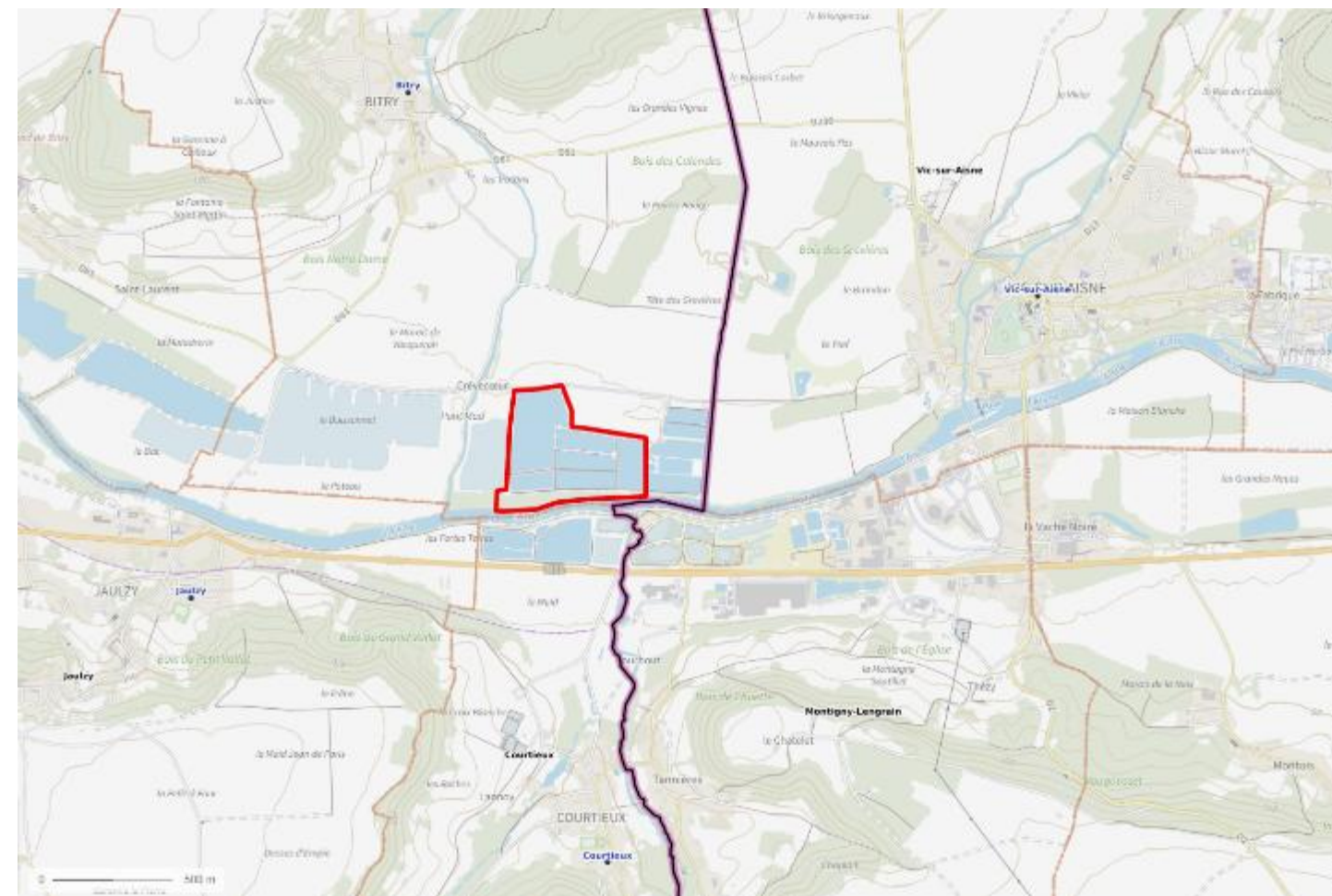


Figure 2 : Localisation du projet sur les anciens bassins de décantation

1.2 HISTORIQUE DU SITE

Les données issues du présent chapitre sont issues du plan de gestion réalisé suite à la Cessation d'Activité de la Société TEREOS à Montigny Lengrain (bureau d'étude KALIE, 2008).

La société TEREOS a débuté son activité sur le site de Vic-sur-Aisne en 2004. Elle reprenait la même activité (fabrication du sucre et distillation du jus de betteraves) que les autres sociétés qui se sont succédées sur le site depuis 1929 pour la distillerie et 1951 pour la sucrerie.

Il semble que les bassins concernés par le présent projet aient été construits en 1951.

La cessation d'activité de la société TEREOS pour le site de Vic-sur-Aisne a été décidée en décembre 2017.

Ancien fonctionnement :

Les eaux de lavage des betteraves étaient envoyées de l'usine vers les bassins grâce à des tuyauteries qui longent le chemin de halage entre l'usine et les bassins, dans les différents bassins de décantation afin d'être déchargées de leurs MES. La circulation entre bassin se faisant gravitairement ou par des pompes.

Les eaux décantées étaient envoyées par des tuyaux sous pressions passant sous l'Aisne vers des bassins de lagunages et d'aération connectés entre eux par un système de pompe. Le lagunage permettait d'abaisser la DCO des eaux. A la fin de la campagne sucrière, les activités sur les bassins consistaient à suivre l'épuration des eaux et procéder à la vidange de certains bassins lorsque que les paramètres de rejets étaient atteints.

Une activité de « fertirrigation » était réalisée en période estivale à partir des eaux lagunées (pompage des eaux lagunées pour l'irrigation des champs).

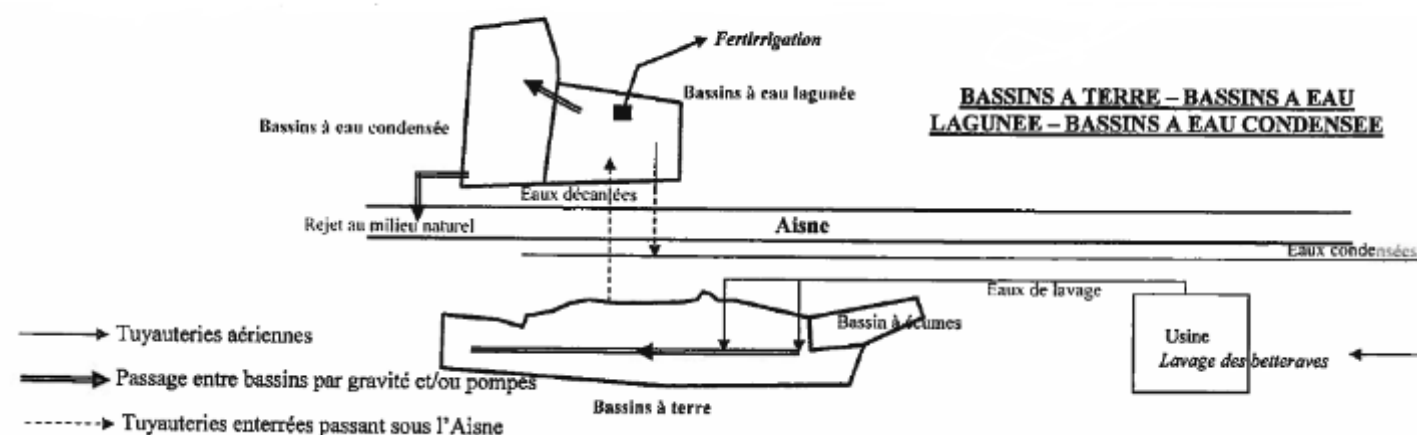


Figure 3 : Synoptique de l'ancien fonctionnement du site (source Plan de Gestion Cessation Activité)

La société ROQUETTE a utilisé avant 1997 les bassins à eau lagunée (L1R, L2R, L3R et L4R) pour son exploitation industrielle. L'utilisation de ces bassins et les éventuels rejets effectués au sein de ces bassins ne sont pas connus.

1.2.1 CARACTÉRISTIQUES DES BASSINS

Les caractéristiques des bassins constituant le site d'étude sont présentées ci-dessous :

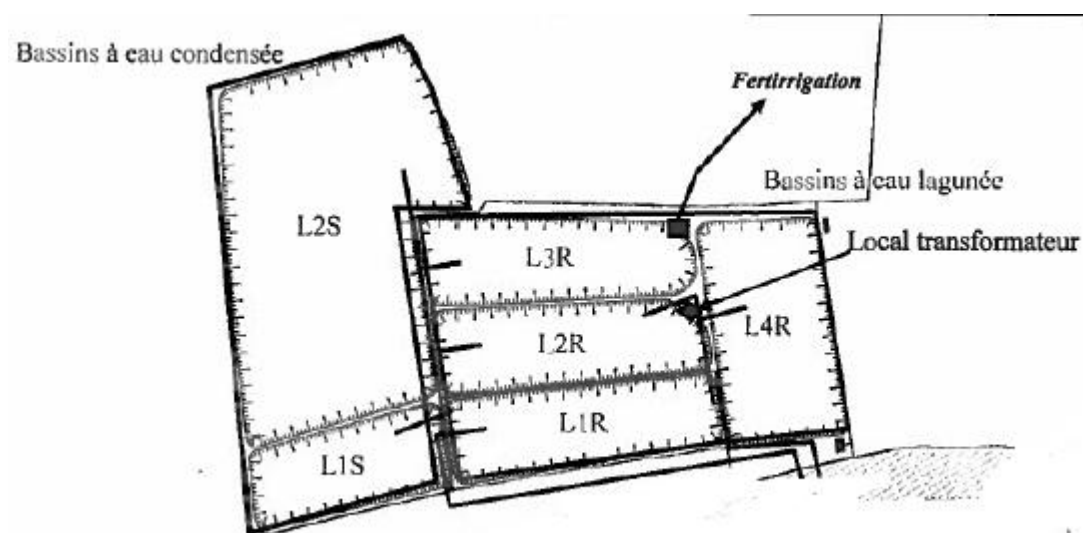


Figure 4 : Caractéristiques des bassins constituant le site d'étude

Les caractéristiques des bassins constituant le site d'étude sont présentées ci-dessous :

Tableau 1 Synthèse relative aux caractéristiques des bassins

Type de bassins	Caractéristiques	Observations
Bassins à eaux lagunées	4 bassins à eaux lagunées - Creusés à même le sol - Système d'étanchéité des digues et des fonds (membranes Coléthane ou procédé Dowell)	Ces bassins n'ont jamais été curés. L'aération des eaux permet de faire chuter la Demande Chimique en Oxygène. Les eaux décantées sont envoyées par l'intermédiaire de deux stations de pompage passant sous

Type de bassins	Caractéristiques	Observations
	Schlumberger à sec ou par voie humide) - Superficie des bassins (6,5 ha au total) : - L1R (bassin aérateur principal) : 1,5 ha - L2R : 1,5 ha - L3R : 1,5 ha - L4R : 2 ha - Capacité nominale / capacité observée (en m³) : - L1R : 60 000 / 50 000 - L2R : 60 000 / 43 000 - L3R : 60 000 / 54 000 - L4R : 75 000 / 70 000 - Hauteur d'eau maximale : 4 m pour chaque bassin 4 rampes de 19 hydroéjecteurs sont implantées sur la lagune L1R et permettent d'aérer les eaux. 23 hydroéjecteurs équipent la lagune L2R. - Groupes pompes permettant l'aération des bassins, chacune des pompes étant sur rétention - Des pompes de basses pression (18–20 bars) sont immergées dans chacun des bassins	l'Aisne dans les bassins de lagunage. Depuis 2006, les eaux sont utilisées à des fins de fertirrigation, les eaux sont épandues dans les champs agricoles avoisinants pour l'agriculture et l'arrosage de cultures. Le volume des effluents épandus est de 700 000 m³ annuel, ce qui représente environ 40,95 t/an d'élément fertilisant.
Bassins à eaux condensées	2 bassins à eaux condensées - Creusés à même le sol - Système d'étanchéité des digues et des fonds (membranes Coléthane ou procédé Dowell Schlumberger à sec ou par voie humide) - Superficie des bassins (7 ha au total) : - L1S (lagune de rejet) : 1 ha - L2S : 6 ha - Capacité nominale / capacité observée (en m³) : - L1S : 40 000 / 38 000 - L2S : 175 000 / 150 000 - Hauteur d'eau maximale : - L1S : 4 m - L2S : 3 m	Ces bassins n'ont jamais été curés. Les eaux lagunées sont envoyées dans les bassins à eaux condensées avant d'être rejetées dans le milieu naturel constitué par l'Aisne ou évacuées vers le lagunage pour subir le même traitement. Avant 2006, les eaux étaient rejetées vers le milieu naturel constitué par l'Aisne. Elles étaient donc chargées en azote. Depuis 2006, les eaux sont utilisées à des fins de fertirrigation. Les bassins à eaux condensées sont situés à l'est de la digue et ont une surface de parcelles agricoles de 36 agriculteurs, soit 175 ha. Les eaux sont stockées puis réutilisées après autorisation. Les agriculteurs sont intégrés au sein de ce bassin tampon. Le bassin L2S, de grande capacité, était utilisé comme un bassin d'eau lagunée. En 2006, 522 796 m³ d'eaux condensées ont été rejetées au milieu naturel constitué par l'Aisne.

1.2.2 HISTORIQUE ET MOTIVATION DU PROJET

Le projet canal seine-nord a été déclaré d'utilité publique par décret du 11 septembre 2008, modifié par le décret n° 2017-876 du 25 avril 2017 et prorogé en ses effets par le décret n° 2018-673 du 25 juillet 2018.

Ce projet, comportant quatre secteurs pour sa conception et sa réalisation, dont le secteur 1, consiste à réaliser la section du sud du canal Seine-Nord Europe, reliant Campagne à Marquion, jusqu'à Passel ainsi que l'ensemble des aménagements rendus nécessaires par les travaux de cette section du canal.

Ainsi, les déblais doivent être acheminés vers des sites de stockage. Le site de Bitry a été identifié comme un site de stockage à destination des matériaux excavés. L'objectif du présent projet est ainsi d'utiliser les bassins artificiels identifiés au chapitre précédent dans le cadre de ce stockage de matière.

1.3 DESCRIPTION DU PROJET

Le stockage des matériaux s'effectuera dans les bassins L1R, L2R, L3R et L4R.

Les différentes phases du projet sont présentées ci-dessous :

Objectif	Phase	Description des opérations
Préparation de l'exploitation	Travaux préliminaires	- Reprise des clôtures autour du site si nécessaire - Renforcement des chemins en crête de digue (empierrement) - Mise en place de nouveaux panneaux de signalétique d'interdiction du site - Création d'un pont bascule et décrotteur en entrée sortie de site, - Création d'une aire étanche pour le ravitaillement et le stationnement des engins, - Création d'une cabane chantier avec sanitaire autonome et d'un local technique possédant tous les moyens de lutte en cas de pollution accidentelle, - Démantèlement de l'ancienne station de pompage - Vidange des bassins au Débit max 60m³/h. La qualité du rejet et le débit seront contrôlés afin de ne pas déclasser la masse d'eau à l'aval. - Compte tenu des temps de vidanges important (150 jours théoriques), la vidange des bassins sera phasée pour permettre l'apport des matériaux bassin par bassin (cf. phasage de l'exploitation) - Avant la fin de vidange : hydrocurage des bassins et envoi des boues en décharge de classe 1 - Création des rampes d'accès au bassin L3 – pente 8 % (avec géotextile anti-poinçonnement pour préserver étanchéité) - Arasement des digues Nord et Sud à la côte de 39 m NGF minimum - Création des pistes inter bassins (géotextile anti-poinçonnement + grave) - Création des plateformes (x2) pour le contrôle visuel et organoleptiques des déchets acceptés sur le site dans L4 - En parallèle, défrichage pour travaux du quai à réaliser entre septembre et février - Travaux de création du quai de déchargement sur pilotis et du convoyeur à bande
Apport total de matériaux inertes	Nature et origine des matériaux apportés	- Matériaux issus du terrassement du secteur 1 du CSNE - Ces matériaux sont garantis non dangereux et non pollués conformément aux recommandations du guide MTES-BRGM « Valorisation hors site des terres excavées non issues de siles et sols pollués » (avril 2020) - La source des matériaux est localisée à moins de 30 km du site de réception - La qualité des matériaux est contrôlée pendant toute l'excavation (contrôle visuel et organoleptique + analyse physico chimiques aléatoires) conformément à l'arrêté d'autorisation environnementale du secteur S1 de CSNE
	Volumes d'apport	Volume total des apports : 300 000 m³ soit 348 000 tonnes
Exploitation de l'ISDI	Durée	Durée de l'exploitation : 2 ans
	Transport des matériaux	Environ 50 % par voie fluviale et 50 % par voie routière 2250 t/j par voir routière (15 poids lourds par heure) 600 t par jour par voie fluviale (2 péniches par jour)
	Phasage de l'exploitation	<u>Généralités</u> - La mise en œuvre des matériaux dans le remblai sera conforme aux prescriptions GTR (suivant les analyses géotechniques réalisés sur le matériau) notamment en ce qui concerne les fruits de talus entre les pistes en fond de bassin et la crête du stock - Aucun traitement de matériaux ne sera mis en place - Après chaque vidange de bassin, reprise de l'étanchéité des bassins afin d'éviter le risque de remontée de nappe (pour conformité à l'arrêté de 2014) <u>Phase 1 (voir plan de phasage)</u> - Vidange de L4 (temps de vidange estimé à 50 jours (valeur probablement surestimé) - Remblaiement progressif de la partie Est des bassins L1, L2, et L3 <u>Phase 2 :</u> - Finalisation du remplissage des bassins L1 et L2 - Retrait des pistes et évacuation de leur matériaux à l'avancée du remplissage <u>Phase 3</u> - Démantèlement des plates formes de contrôle dans le bassin L4 - Mise en place de plateforme de contrôle au niveau des bassins comblés - Ces plates formes seront créés sur un géotextile anti contaminant - Remplissage du bassin L4
	Horaires	7h-18h hors week-end et jours fériés
	Personnel	- Une personne sera dédiée à la réception des inertes extérieurs, au chargement des camions et au suivi des bons de pesée - Le nombre et les fonctions des membres du personnel présents sur site variera en fonction des périodes d'exploitation.

Objectif	Phase	Description des opérations
Remise en état	Fin d'exploitation	• Conservation du grillage et du portail à l'entrée du site • Couverture du site avec une couche de terre végétale de 25 cm d'épaisseur • Ensemencement
Gestion des eaux		<u>Pendant la phase d'exploitation</u> • L'eau en provenance du bassin versant naturel ne peut pas pénétrer dans les bassins compte tenu des digues existantes qui seront maintenues • Travaux assimilables à une zone de travaux en déblais (l'eau météorique, compte tenu du maintien de l'étéchanéité peut stagner dans les bassins), • Le fond des bassins sera recouvert d'une base drainante (sur géotextile antipoinçonnement) penté vers un point bas équipé d'une buse perforé rehaussable (au fur et à mesure du remblaiement) • Refoulement des eaux depuis la buse vers la Station de traitement compacte puis rejet vers l'Aisne après traitement • Dimensionné pour P=20 ans et q_{max}=2l/s/ha <u>Remise en état du site :</u> • La couverture finale du site sera réalisée avec un faible pendage (1 à 2 %) vers le coin Nord-Ouest du site • Aménagement d'une descente d'eau pluviale vers le bassin L2S pour infiltration
Personnel		Le site sera placé sous la responsabilité d'un responsable matériaux. Le nombre et les fonctions des membres du personnel présents sur site variera en fonction des périodes d'exploitation : Au maximum : 4 conducteurs d'engins + contrôleur

Les plans suivants permettent d’appréhender les emprises initialement concernées par le projet.

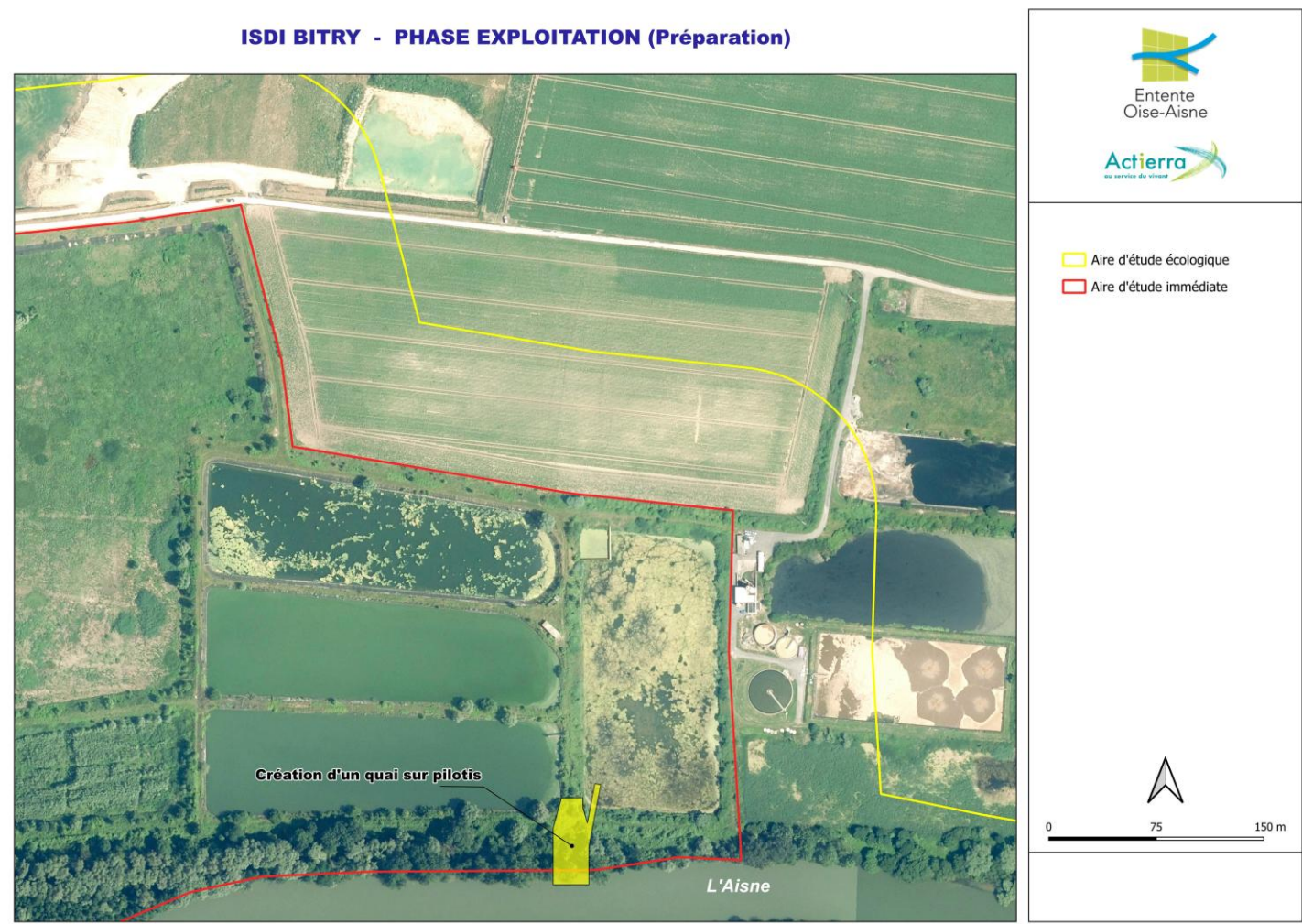


Figure 5 : Localisation du quai de déchargement projeté

Le dimensionnement du quai est présenté dans les plans disponibles ci-après.

Le quai sera créé en estacade sur 9 pieux présentant un diamètre de 60 cm. Il présentera une surface de 375 m² (25 m de long par 15 m de large). Deux ducs d'Albre (diamètre 80 cm) seront installés devant le quai pour permettre l'accostage des péniches de gabarit Freycinet.

Une piste en remblai (en terre recouvert avec couche de forme et bi-couche de 0,4 m) sera créée entre le quai et le bassin. La création de cette piste nécessite le défrichement de 1200 m² de boisement (dont 900 m² de ripisylve et 300 m² de végétation arborescente et arbustive installée sur le fruit de la digue). Le volume en remblai de la piste sera de 490 m³ environ.



Figure 6 : Plan de coupe du quai de déchargement

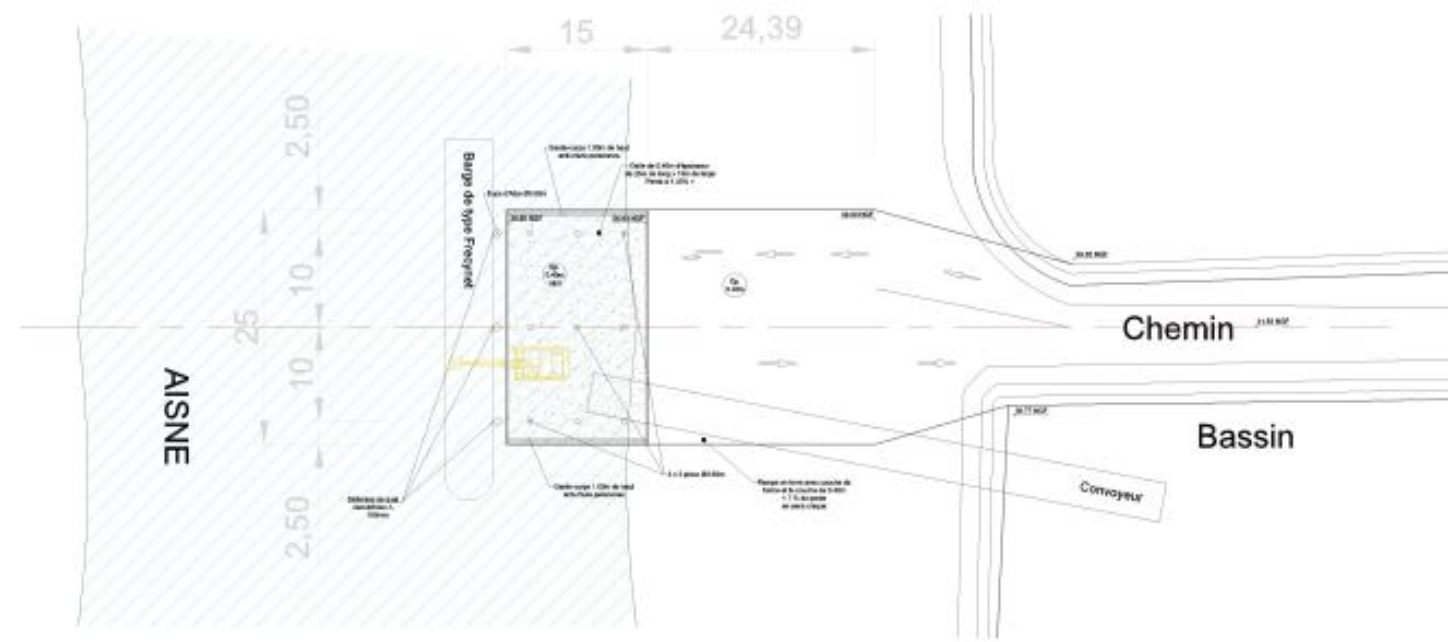


Figure 7 : Plan de coupe du quai de déchargement

La carte suivante présente les emprises concernées par la phase d'exploitation, soit les 3 bassins totalement artificiels situés à l'est du site d'étude et le bassin concerné par la végétation des berges exondées situé à l'ouest du site d'étude. Il est à noter que cette carte prend en considération la mesure d'évitement ME1, ainsi, ne sont pas concernés les bassins les plus à l'ouest du site d'étude et regroupant la majorité des enjeux identifiés.

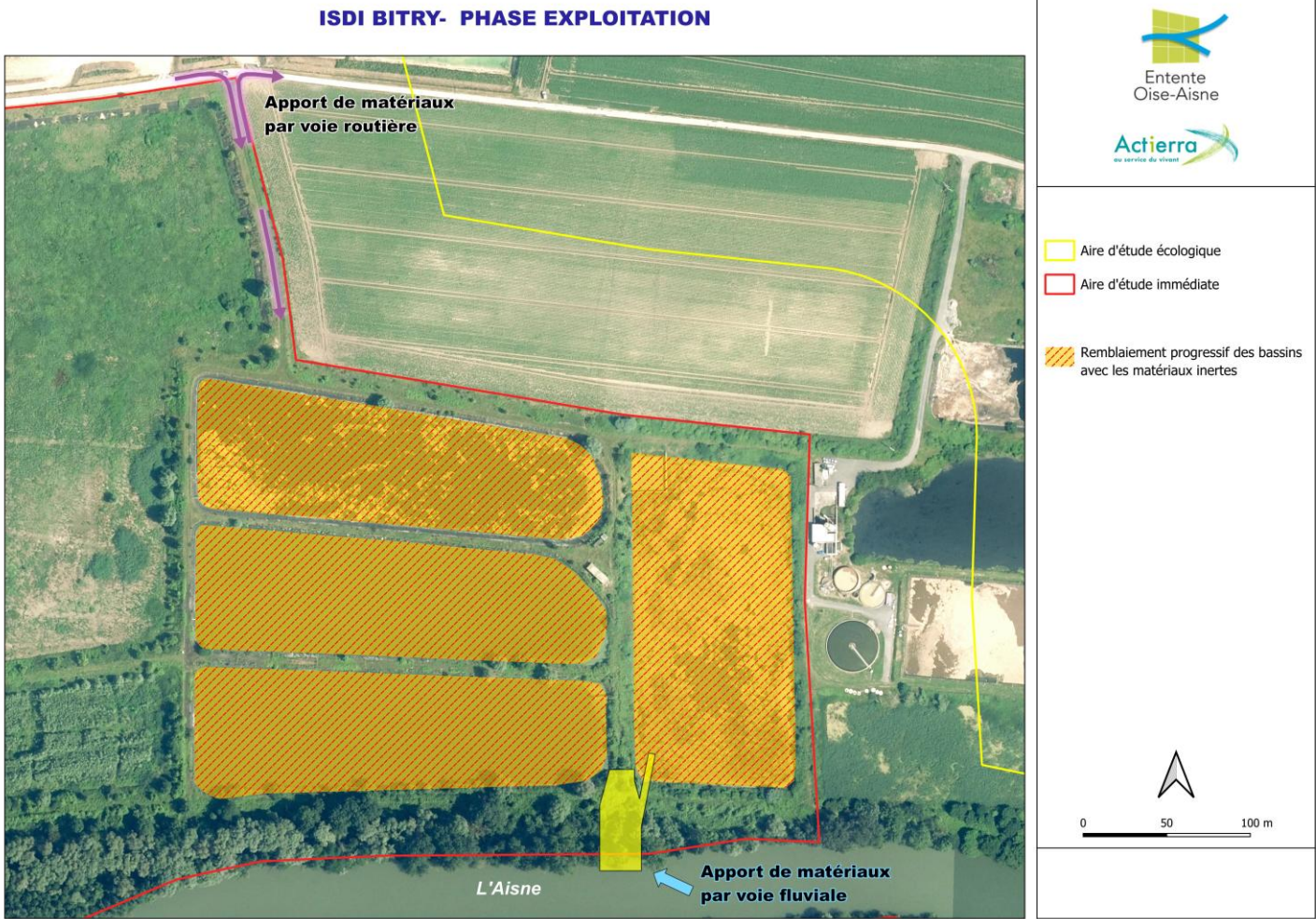


Figure 8 : Localisation des bassins concernés par la phase exploitation

1.3.1 INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL EN PHASE DE CONCEPTION DU PROJET

Deux solutions pour le stockage des matériaux ont été étudiées :

- Stockage dans les deux bassins Ouest (en vert sur la carte ci-dessous) : cette solution permet le stockage de 400 000 m³ de matériaux inertes
- Stockage dans les 4 bassins Est (en bleu sur la carte ci-dessous) : Cette solution permet le stockage de 300 000 m³ de matériaux inertes

La solution de stockage dans les bassins Est a été finalement préférée car cette dernière permet de minimiser les impacts sur la biodiversité et d'éviter la destruction d'habitats et/ou d'individus d'espèces présentant un enjeu écologique fort à majeur :

- Bruant des Roseaux,
- Cisticole des Joncs,
- Criquet ensanglanté.

Cette solution permet également de réduire la surface de défrichement au droit de la ripisylve et permet de limiter l'incidence sur les zones humides.

2 Contexte et objectifs de l'étude d'incidence Natura 2000

2.1 RAPPELS

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Ce réseau est défini réglementairement à partir de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 et de la Directive européenne « Habitats Faune-Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992. Le réseau comprend deux types de sites :

- ZPS (Zones de Protection Spéciales) : visant à conserver les espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones relais à des oiseaux migrateurs ;
- ZSC (Zones Spéciales de Conservation) : visant à conserver des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ». Au sens de la Directive Habitats, un habitat naturel constitue un ensemble indissociable réunissant :
 - Une faune avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré ;
 - Une végétation ;
 - Un compartiment stationnel (conditions climatiques, édaphiques et hydrauliques).

Un habitat ne se réduit pas uniquement à la végétation. Mais celle-ci, par son caractère intégrateur (synthétisant les conditions de milieu et de fonctionnement du système) est considérée comme un bon indicateur et permet de déterminer l'habitat (RAMEAU et al., 2000).

Au sein de ces zones, chaque état membre s'engage à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés en utilisant des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles tout en garantissant le développement durable des territoires.

Les directives européennes ont fait l'objet d'une transposition en droit français notamment par les articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement. Les listes d'espèces ou d'habitats justifiant la création des sites Natura 2000 ont été fixées par les arrêtés ministériels suivants :

- Arrêté du 16 novembre 2001(modifié par arrêté du 8 août 2016) fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS complété par l'Arrêté ministériel du 19 avril 2007 modifiant la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de ZPS ;
- Arrêté du 16 novembre 2001 (modifié par arrêté du 8 août 2016) fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage justifiant la désignation des ZSC complété par l'Arrêté ministériel du 19 avril 2007 modifiant la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de ZCS.

2.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article 6.3 et 4 de la Directive Habitats 92/43/CEE créent le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 : « Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ».

La transposition en droit français des directives Oiseaux et Habitats a été achevée par les articles L.414-1 à 7 et les articles R.414-1 et suivants du Code de l'Environnement.

L'article R.414-19 Il précise que « sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I. sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 ».

A ce titre, une évaluation des incidences a été menée conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, complété par la circulaire du 15 avril 2010.

L'évaluation des incidences porte strictement sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés à la différence des études d'impact qui traitent de l'ensemble des milieux naturels.

L'évaluation des incidences est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

La précision de l'étude et les mesures éventuelles sont adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'article R. 414-23 du code de l'environnement précise le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Article R. 414-23 du code de l'environnement

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur.

Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

I.- Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

II.- Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

III.- S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV.- Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 ;

2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire

2.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le présent document présente l'analyse des incidences du projet sur le réseau Natura 2000. Cette évaluation est réalisée sur la base des éléments bibliographiques mis à disposition par les services nationaux (INPN/MNHN) et régionaux (DREAL) et d'un inventaire de terrain.

Dans un premier temps, un inventaire exhaustif des sites Natura 2000 situés à proximité du projet et susceptibles d'être impactés est réalisé. Ces sites sont ensuite décrits sur la base des informations bibliographiques disponibles.

Dans un second temps, une évaluation des incidences engendrées par le projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire répertoriés pour les sites Natura 2000 situés à proximité est effectuée (sur la base des données d'inventaires réalisées sur le site du projet et des données bibliographiques disponibles pour les sites Natura 2000). Les effets du projet sont également détaillés.

Les éléments pris en compte pour évaluer si le projet est susceptible d'induire une incidence sur le site Natura 2000 sont les suivants :

- Nature du projet et des travaux ;
- Distance entre le site Natura 2000 et le projet ;
- Présence de corridors écologiques ou d'un réseau hydrographique reliant le site Natura 2000 au projet ;
- Capacités de dispersion des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Enfin, si des incidences significatives dommageables sur un ou des sites Natura 2000 sont mises en évidence, des mesures sont définies afin de supprimer ou réduire ces effets.



3 Analyse des méthodes utilisées pour l'évaluation des incidences Natura 2000

3.1 DONNÉES ET INVESTIGATIONS

La présente analyse se base sur les éléments suivants :

- Le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 2004) ;
- Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- La circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les articles R.414-1 et suivants du Code de l'environnement ;
- Le Document d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « FR 2212001 – Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » et « FR2200382 – Massif forestier de Compiègne, Laigue »
- Les Formulaires Standards de Données (FSD) des sites Natura 2000 concernés directement ou indirectement par le projet : documents accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêt désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la commission européenne par chaque Etat Membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site ;
- L'expertise de terrain (espèces et habitats) réalisée par INGEROP en 2023/2024 ;
- Dossier de demande de dérogation à la protection des espèces et habitats protégés réalisé par ACTIERRA en 01/2026.

3.2 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

L'état initial du milieu naturel au droit des zones de travaux a été élaboré sur la base de la bibliographie et du diagnostic de terrain mené par INGEROP.

Les investigations de terrain ont concerné à la fois les habitats naturels et les espèces :

- Recherche et identification, dans l'aire d'étude des habitats ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 ;
- Recherche, dans l'aire d'étude, des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Cet état zéro a servi de base pour l'évaluation des impacts du projet d'ISDI à Bitry.

L'évaluation des incidences a été réalisée en considérant les impacts potentiels des travaux définis à partir des éléments du projet fournis par le Maître d'ouvrage.

On notera que l'analyse des incidences est maximaliste, de manière à considérer toutes les possibilités d'impacts. Outre les sites Natura 2000 directement concernés par les travaux, les éventuelles interrelations existants avec les sites Natura 2000 les plus proches ont également été étudiées afin d'appréhender l'ensemble des impacts sur le réseau Natura 2000.

Les diverses informations, synthèse et inventaires ont été gérés par des spécialistes écologues qui mènent de façon professionnelle des études de cette nature dans des contextes similaires.

4 Synthèse de l'état initial du milieu naturel

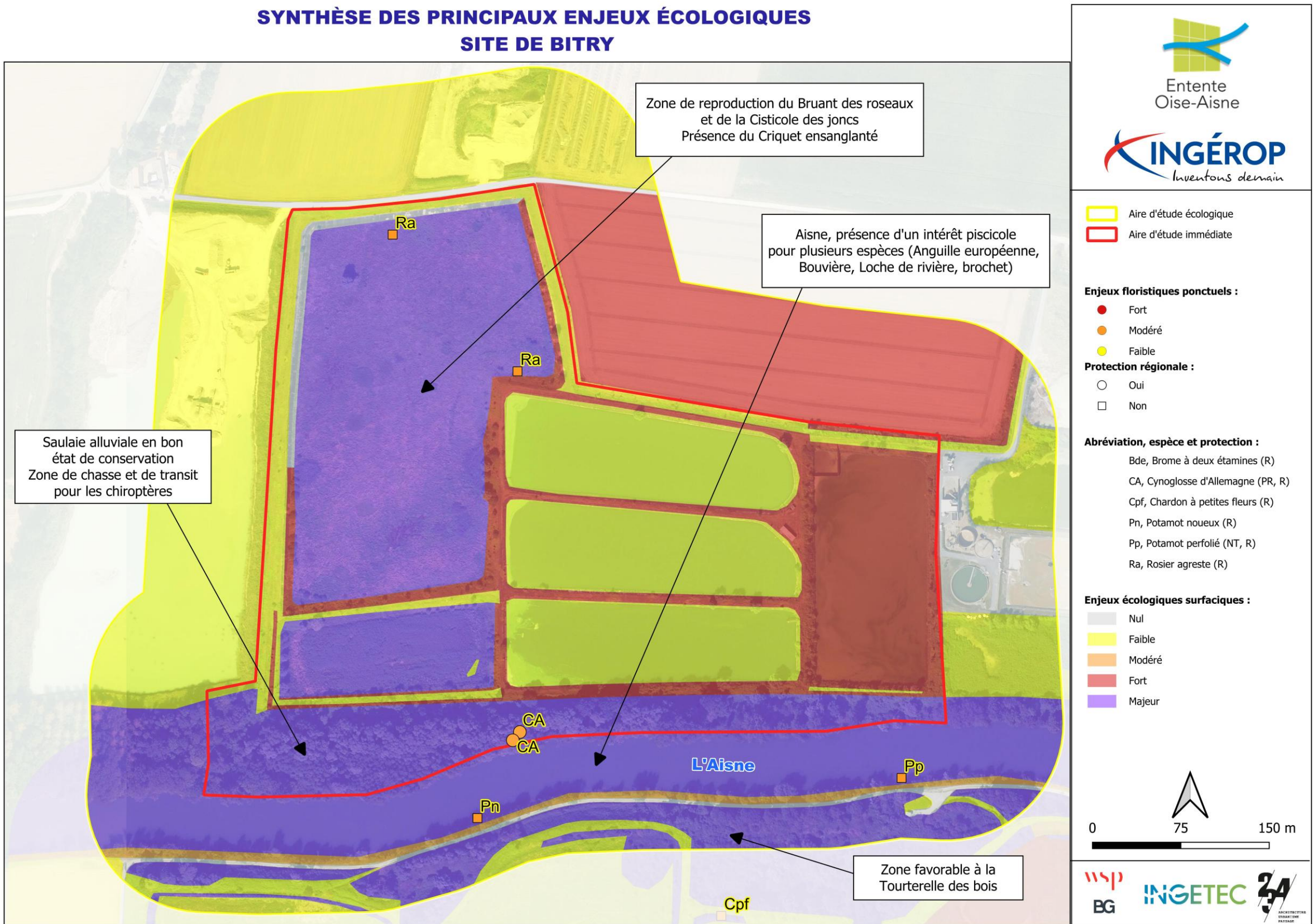


Figure 9 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques du site de Bitry

5 Présentation du réseau Natura 2000

Le Réseau Natura 2000 comprend des sites naturels contenant des habitats et des espèces d'importance européenne en application des directives européennes 2009/147/CE dite Directive « Oiseaux », et 92/43/CEE modifiée dite Directive « Habitats-Faune-Flore ».

L'objectif de ces directives est l'établissement d'un réseau européen de sites concentrant l'essentiel du patrimoine naturel. Au sein de ces sites, le programme vise la mise en oeuvre d'un développement durable conciliant la préservation de la nature et les enjeux sociaux, économiques, humains et culturels. Ce maillage doit permettre la préservation des espèces par leur libre circulation tout en permettant la continuité d'un brassage génétique nécessaire à leur survie. De plus, une action de préservation des habitats naturels est réalisée de manière à pouvoir préserver ces espèces directement dans leur environnement naturel.

Deux types de sites ont été créés, en fonction de la nature du patrimoine naturel remarquable qu'ils contiennent :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : il s'agit de zones où les habitats et espèces originaux, spécifiques ou rares d'une zone biogéographique de l'Europe sont présents. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Habitat » (Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992). Les ZSC seront désignées sur la base des SIC (Sites d'Intérêt Communautaire) actuels lorsqu'ils seront validés par l'Europe ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) : il s'agit de zones où la conservation des oiseaux sauvages in situ est une forte priorité. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009).

Aucune zone Natura 2000 n'a été identifiée au sein du projet.

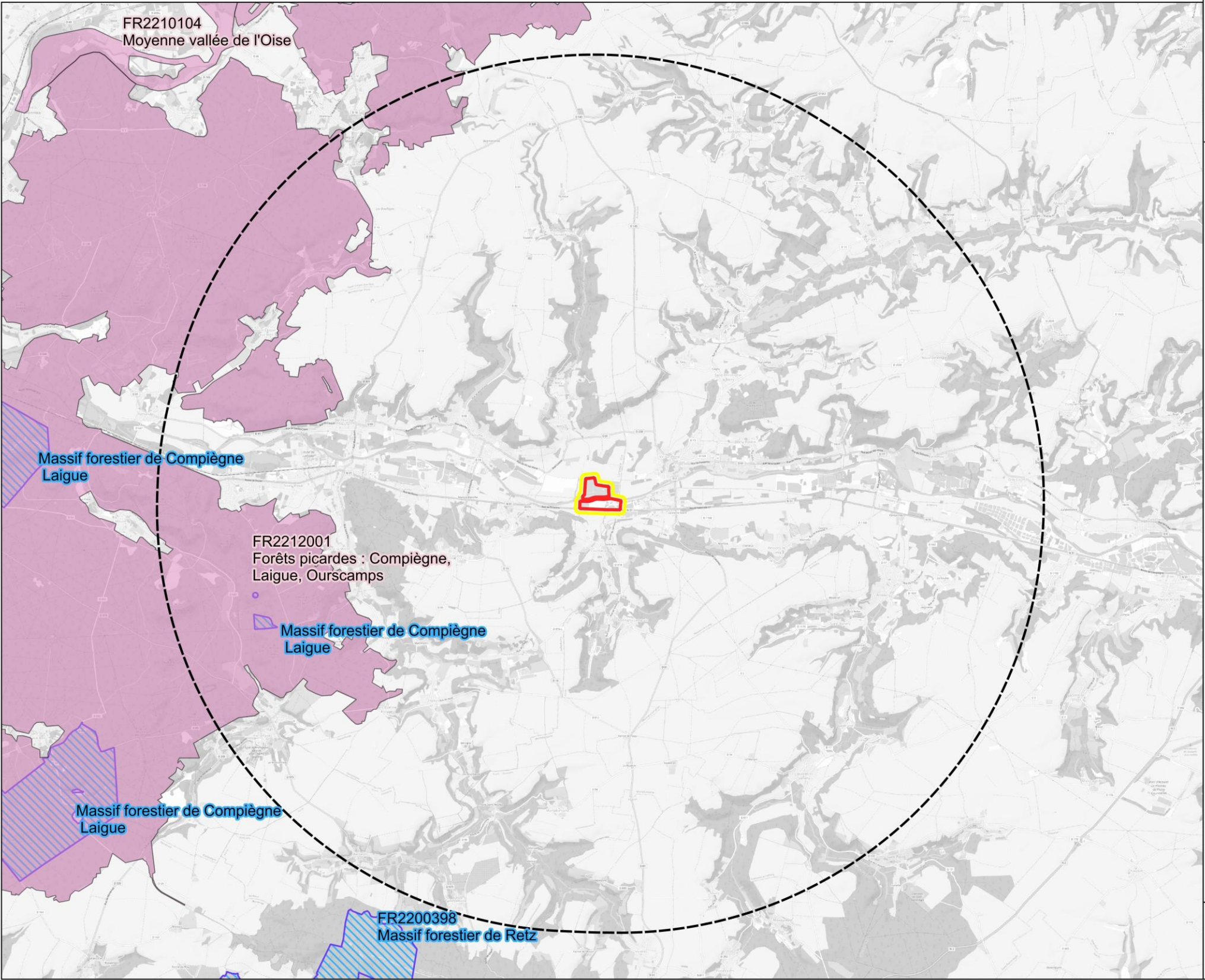
Les sites Natura 2000 les plus proches (dans un rayon de 10 km) sont les suivants :

Tableau 2 : Sites Natura 2000 dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude

Nom du site	Référence du site	Distance du site Natura 2000 par rapport au projet (en km)
Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (ZPS)	FR2212001	6,5 km à l'Ouest
Massif forestier de Compiègne, Laigue (ZSC)	FR2200382	8,5 km au Sud-Ouest

La carte sur la page suivante localise les zones Natura 2000 se trouvant au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (10 km).

CONTEXTE ECOLOGIQUE - ZONAGES REGLEMENTAIRES DU SITE DE BITRY





Entente
Oise-Aisne



INGÉROP
Inventons demain

■ Aire d'étude écologique
■ Aire d'étude immédiate
■ Aire d'étude éloignée

■ Zones de Protection Spéciale (ZPS)
■ Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Echelle : 1 / 90 000 ème

0 2,5 5 km





Figure 10 : Localisation des zonages réglementaires (sites Natura 2000)

5.2 ZPS FR2212001 « FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »

5.2.1 GÉNÉRALITÉS

Ce massif forestier constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse. L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé.

Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

5.2.2 ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au total, 15 espèces recensées, d'intérêt communautaire, ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Espèces d'intérêts communautaires relevées justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZPS FR2212001)

Espèces	Population présente sur le site					Evaluation du site				
Nom vernaculaire (<i>Nom scientifique</i>)	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	Pop.	Conservation	Isolement	Evaluation globale
		Min	Max							
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	c	1	8	i	P	Non renseigné	D			
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	r	2	2	males	P		D			
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	r	2	3	p	P		D			
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	p	30	30	p	P		C	A	C	A
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	w	0	7	i	P		D			
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	r	10	10	p	P		D			
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	r	20	20	p	P		C	B	C	B
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	c	0	2	i	P		D			
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	c	1	7	i	P		D			
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	p			i	P		D			

Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	r	5	5	p	P		D			
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	c	1	2	i	P		D			
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	c	0	1	i	P		D			
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	c	2	6	i	P		D			
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	c	1	3	i	P		D			

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Unité : i = individus p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Catégories (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.

Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

5.3 ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »

5.3.1 GÉNÉRALITÉS

Ce vaste complexe forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La taille du massif et la présence par endroit de chênes et de hêtres pluricentennaires ("les Beaux Monts") lui confère un intérêt écosystémique exceptionnel pour la flore, l'entomofaune, l'avifaune (rapaces et passereaux nicheurs) et les populations de grands mammifères.

Ce site présente d'autres intérêts spécifiques développés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Diversité d'espèces remarquables du site FR2200382 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382)

Diversité d'espèce			
Floristique	Entomologique	Ornithologique	Mammalogique
Nombreuses limites d'aire notamment médioeuropéennes (<i>Rubus saxatilis</i> , <i>Lathyrus linifolius</i> var. <i>montanus</i> ,...)	4 espèces de coléoptères de la directive, protégées en France	Le site est compris en majeure partie dans une ZPS de 24647 ha	Populations de cerf
Plantes rares et menacées dont de très importantes populations de <i>Carex reichenbachii</i>	Seule population importante et stable de <i>Lucanus cervus</i> du nord de la France		Populations de chat sauvage
Quinzaine d'espèces protégées	Présence du rarissime <i>Limoniscus violaceus</i>		Populations de petits carnivores
Présence historique exceptionnelle en plaine d'une orchidée parasite (<i>Epipogium aphyllum</i>)	Plusieurs espèces d'odonates sont menacées au niveau national		Populations de chauves-souris (Petit rhinolophe et Grand murin dans le château)

5.3.2 HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au total, 15 habitats d'intérêt communautaire justifient la désignation du site Natura 2000.

Ces habitats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382)

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Evaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha)	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,32	M	C	C	B	C
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		0,32	M	C	C	C	C
4030 Landes sèches européennes		0 ;01	G	D			
5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		0,77	G	C	C	B	C
6120 Pelouses calcaires de sables xériques	X	0,23	G	B	C	A	B
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		6,4	G	B	C	B	B
6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de	X	10,23	G	A	C	B	B

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Evaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha)	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
l'Europe continentale)							
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		0,01	G	C	C	C	C
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin		4	G	B	C	B	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		12,8	G	B	C	B	B
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	49,3	G	B	C	B	B
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)		298,3	G	B	C	B	B
9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		2180,7	G	B	C	B	B
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		58,5	G	B	Cb	B	B
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	0,2	G	C	C	C	C



PF : Forme prioritaire de l'habitat.
Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
Superficie relative : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

5.3.3 ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au total, 15 espèces recensées, d'intérêt communautaire, ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Espèces d'intérêt communautaire relevées justifiant la désignation du site Natura 2000 (Source : Formulaire Standard de Données de la ZSC FR2200382)

Espèces	Population présente sur le site						Evaluation du site			
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Typ e	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	Pop.	Conservation	Isolement	Evaluatio n globale
		Min	Max							
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	r	200	250	i	P	G	C	C	C	C
Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>)	p			i	P	G	C	B	A	B
Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	p			i	P	G	C	C	C	C
Taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)	p			i	P	G	C	C	A	C
Lucane cerf- volant (<i>Lucanus cervus</i>)	p			i	P	G	C	B	B	C
Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	p			i	P	G	C	C	A	C
Capricorne du chêne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	p			i	P	G	D			
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	r	50	50	i	P	G	C	C	C	C
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus Hipposideros</i>)	w	200	200	i	P	G	C	C	B	C
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	r	20	20	bfemales	P	G	C	C	B	C
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	r	1	1	i	P	G	D			
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	p			i	P	G	C	C	C	C
Murin à oreilles échancrées	w	1	1	i	P	M	D			

Espèces	Population présente sur le site						Evaluation du site			
Nom vernaculaire (<i>Nom scientifique</i>)	Typ e	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	Pop.	Conservation	Isolement	Evaluatio n globale
		Min	Max							
(<i>Myotis emarginatus</i>)										
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	w			i	P	M	C	C	C	C
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	r			i	P	M	C	C	C	C

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
Unité : i = individus p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
Catégories (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
Population : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

5.4 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ZPS FR2212001 ET ZSC FR2200382

Les objectifs de conservation définis à l'échelle des sites Natura 2000 visent à garantir le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces ou populations d'espèces d'intérêt communautaire, tout en recherchant une compatibilité entre les usages du territoire et la préservation du patrimoine naturel. Les thématiques visés dans le document d'objectifs de ces sites Natura 2000 concernent :

- La conservation des habitats forestiers avec le maintien en bon état des hêtraies, chênaies pédonculées édaphiques et des forêts alluviales. Par ailleurs, le développement d'un réseau fonctionnel de vieux bois et de bois morts à l'échelle du massif est recherché afin d'assurer une continuité spatiale et temporelle des habitats pour maintenir les populations d'insectes saproxyliques.
- Les milieux ouverts et semi-ouverts intra-forestiers, tels que les pelouses et lisières, qui font l'objet d'objectifs spécifiques visant à les maintenir et les restaurer. La mise en place de pratiques de gestion adaptées (fauche appropriée et restauration de la végétation caractéristique des coteaux calcaires), permettant de préserver la diversité floristique et paysagère de ces habitats, ainsi que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- La conservation des espèces animales d'intérêt communautaire par le maintien de leurs habitats, la qualité des pratiques de gestion et la limitation des facteurs de dérangement, ainsi que le maintien d'un équilibre forêt-gibier permettant la régénération naturelle des essences forestières. La tranquillité des espèces est également un enjeu majeur avec la nécessité d'éviter tout dérangement en période de reproduction lorsque la présence de nids est avérée.
- Les chiroptères avec la protection de l'ensemble des sites clés de leur cycle biologique, incluant les sites d'hibernation, de reproduction et de parade. Le maintien des milieux aquatiques et la diversification des peuplements forestiers contribuent à améliorer la disponibilité en habitats et en ressources alimentaires. Ces actions sont également complétées, par la poursuite des études et le suivi des populations.



6 Évaluation préliminaire des incidences sur le réseau Natura 2000

6.1 DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise, d'effets sonores ou visuels, ou d'effets indirects. La zone d'influence intègre en plus les zones dans lesquelles les risques de rejets et de prélèvements sont susceptibles d'être perçus ou dirigés.

Une pré-analyse des impacts est réalisée ci-après sur l'ensemble des sites Natura 2000 décrits dans un tampon de 10 kilomètres autour de la zone d'étude. Cette analyse préliminaire permet d'affiner la liste des espèces et habitats pouvant être retenues dans le cadre de l'évaluation des incidences.

Seules les espèces et habitats dont la présence est évaluée comme significative dans le FSD du site sont prises en compte dans cette pré analyse. En outre, seules les espèces avec des populations évaluées avec la lettre A, B ou C sont retenues (cf. Chapitre 5).

Compte tenu de la nature du projet, le principal impact attendu est lié à la destruction directe d'habitat naturel (et d'habitats d'espèces) par effets d'emprises.

6.2 EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LA ZPS FR2212001 « FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »

L'évaluation des incidences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation du site de la ZPS FR2212001 « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Évaluation préliminaire des incidences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212001

Site Natura 2000	Espèces ayant justifié la désignation du site		Pré-analyse des impacts	Espèce retenue dans l'évaluation des incidences
ZPS - FR2212001 - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps - 6,5 km à l'Ouest	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	La ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue Ourscamps » est localisé à environ 6,5 km de la zone de travaux. Aucun dégât direct ou indirect n'est ainsi prévu sur les habitats de la ZPS. Les espèces de l'avifaune ayant justifié la désignation du site présentent des capacités de déplacement importantes et peuvent alors potentiellement interagir avec la zone des travaux. Toutefois, le site de projet ne présente pas d'habitat favorable pour ces espèces convoitant les milieux boisés. Leur présence sur le site d'étude n'est pas attendue.	NON
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Parmi les espèces concernées par cette ZPS, aucune n'a été rencontrée au droit du site, que ce soit en période de nidification, de migration ou d'hivernage. Ainsi, aucun impact du projet n'est à prévoir sur ces espèces.	NON

Aucune incidence n'est attendue sur le site Natura 2000 FR2212001 « Forêts picardes – Compiègne, Laigue, Ourscamps ».

6.3 EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LA ZSC FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »

L'évaluation des incidences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation du site de la ZSC FR2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue » est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Evaluation préliminaire des incidences du projet sur les habitats / espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382

Site Natura 2000	Habitats / espèces ayant justifié la désignation du site	Pré-analyse des impacts	Habitat / Espèce retenu dans l'évaluation des incidences
ZSC - FR2200382 - Massif forestier de Compiègne, Laigue - 8,5 km au Sud-Ouest	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Le site Natura 2000 comprend plusieurs entités qui sont situées à l'Ouest de la zone d'étude. L'entité la plus proche s'étend à environ 8,5 kilomètres de la zone de travaux.	NON
	3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		NON
	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		NON
	6120 Pelouses calcaires de sables xériques	Les éventuels envols de poussière ne sont pas susceptibles d'impacter les végétations de ce site compte tenu de son éloignement et dans la mesure où ce dernier n'est pas situé sous les vents dominants par rapport à l'ISDI.	NON
	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		NON
	6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Par ailleurs, l'habitat 91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) est présent au niveau du site d'étude. Au regard de la distance séparant cet habitat ayant justifié la désignation du site Natura 2000 et le site d'étude, aucun impact sur celui-ci n'est à prévoir.	NON
	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		NON
	6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	De cette façon, aucun dégât direct ou indirect n'est ainsi prévu sur les habitats de la zone.	NON
	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		NON
	91E0		NON

Site Natura 2000	Habitats / espèces ayant justifié la désignation du site	Pré-analyse des impacts	Habitat / Espèce retenu dans l'évaluation des incidences
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		
	9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)		NON
	9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		NON
	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		NON
	9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		NON
	Dicrane vert <i>Dicranum viride</i>	Concernant la faune, le Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) et le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) ont été contactés en chasse et en transit dans la ripisylve de l'Aisne longeant la future ISDI. Du fait des capacités de déplacement de ces espèces, il est possible que des individus fréquentant le site Natura 2000 fréquentent également le site d'étude afin d'exploiter la ripisylve de l'Aisne à Bitry (cette dernière constituant un corridor écologique). Les autres espèces de chiroptères n'ont pas été identifiées au droit du site d'étude. De plus, au sein de la ZSC, le Murin de Bechstein a été peu contacté, bien que sa présence soit très probable à l'échelle du massif au regard des habitats en présence. Concernant la Barbastelle commune, cette espèce n'a pas encore été répertoriée sur le massif mais les habitats en présence lui semblent favorables. Peu d'interactions sont donc possibles entre ces espèces et le site d'étude.	NON
	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>		NON
	Taupin violacé <i>Limoniscus violaceus</i>		NON
	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>		NON
	Pique-prune <i>Osmoderma eremita</i>		NON
	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>		NON
	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		OUI
	Barbastelle commune <i>Barbastella barbastellus</i>		NON
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>		OUI
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Les autres espèces n'ont pas été identifiées au droit du site d'étude et présentent par ailleurs de faible capacité de déplacement, ainsi que des exigences écologiques particulières. Aucun impact direct ou indirect n'est prévu sur celles-ci.	NON

Par ailleurs, les habitats boisés contenus dans la partie nord de la ZSC s'étendent jusqu'en bordure de l'Aisne. Ainsi, au regard du sens d'écoulement de l'Aisne et de la position en amont du projet par rapport à la ZSC, un risque de diffusion de pollutions accidentelles liées au projet n'est pas à exclure. Toutefois, compte tenu de la distance séparant le site d'étude et la partie nord de la ZSC, ainsi que les habitats qui pourraient être impactés par des pollutions, l'impact est ici jugé faible. En

effet, les habitats en bordure de l'Aisne sont essentiellement composés de milieux boisés et aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC n'y est présent.

Une incidence est attendue sur deux espèces de chiroptères ayant justifié la désignation du site Natura 2000 FR2200382 « Massif forestier de Compiègne » : Le Grand murin et le Petit rhinolophe. Le site est donc retenu pour l'évaluation des incidences.

6.4 SITUATION AU DROIT DE LA ZSC FR2200382 DES ESPÈCES IMPACTÉES PAR LE PROJET ET AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE NATURA 2000

6.4.1 LE PETIT RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS*)

Le Petit rhinolophe est présent au sein du massif domanial tant en période d'hivernage que de reproduction. Deux sites majeurs d'hibernation ont été identifiés. Ils se trouvent à environ 8 km du projet. Cette espèce est également présente dans l'entièreté du massif forestier de Compiègne pour l'hibernation et l'estivage.

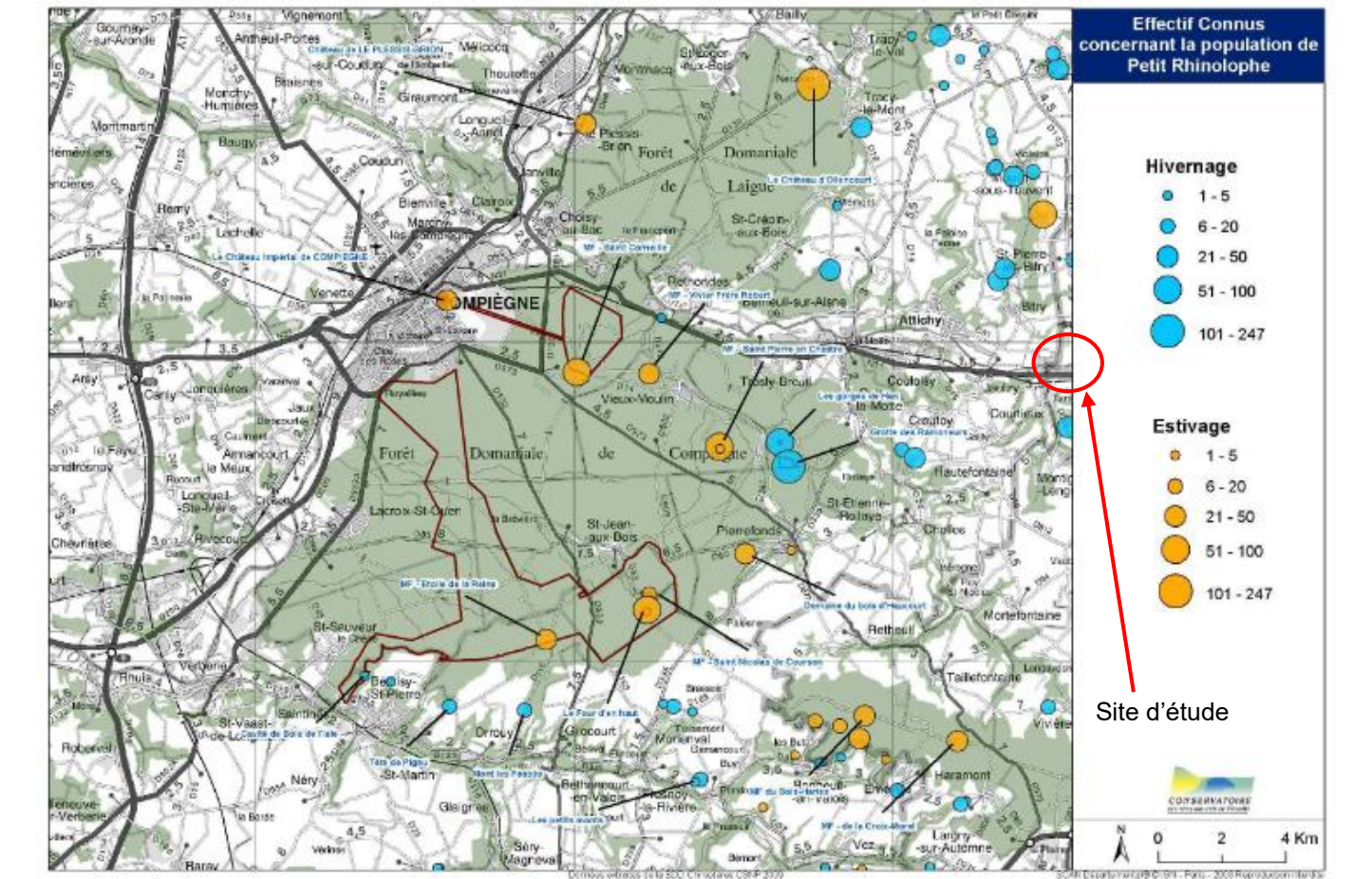


Figure 11 : Situation du Petit rhinolophe au droit de la ZSC FR2200382 (DOCOB, Office national des forêts [ONF], 2009)

6.4.2 LE GRAND MURIN (*MYOTIS MYOTIS*)

D'après le document d'objectif, le château impérial de Compiègne abrite une colonie de reproduction d'environ 200 à 250 femelles et jeunes. En revanche les sites d'hibernation ne sont pas connus. Au regard des capacités de déplacement de cette espèce, il est possible que l'ensemble du site Natura 2000 soit utilisé comme zone de chasse par cette espèce.

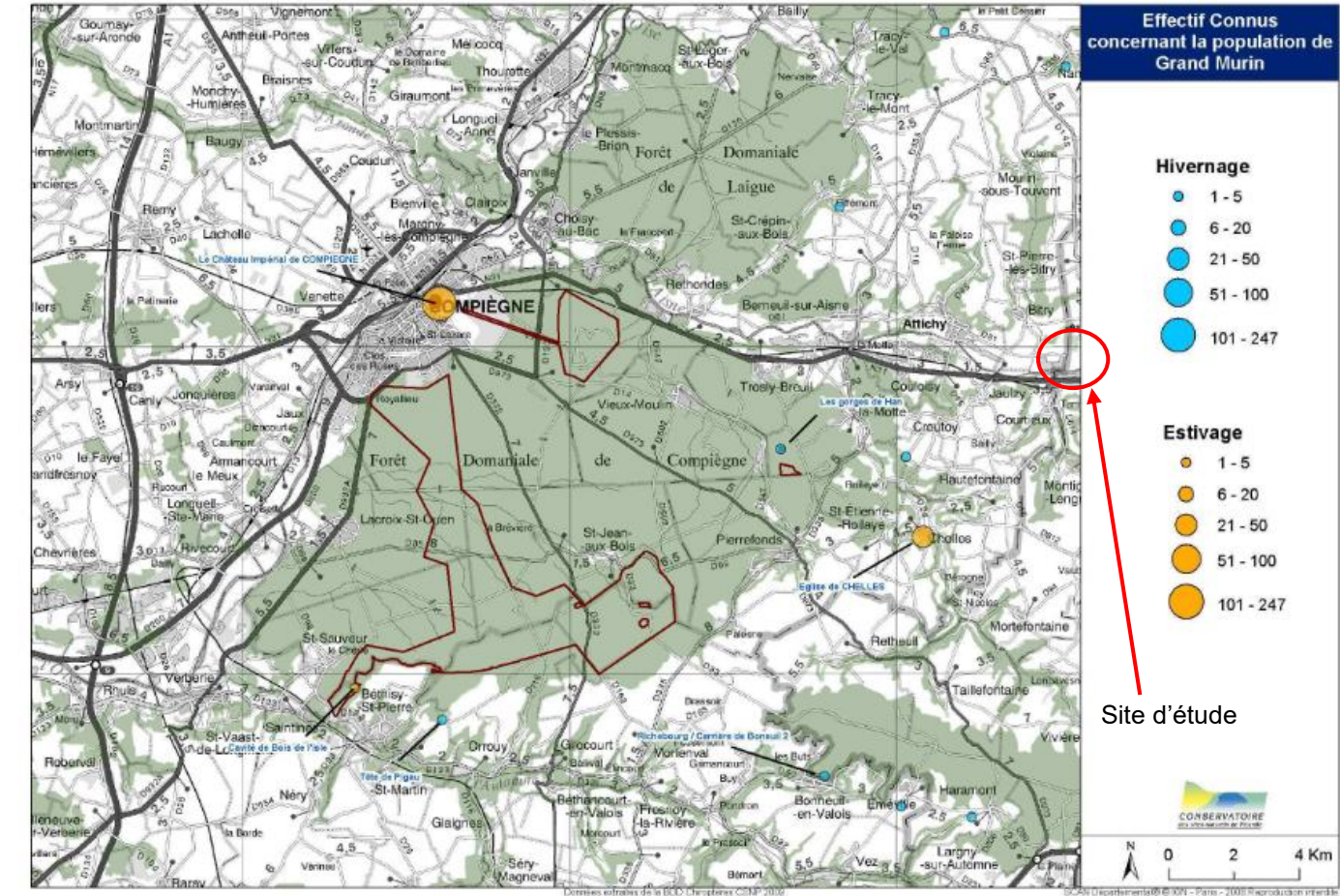


Figure 12 : Situation du Grand murin au droit de la ZSC FR2200382 (DOCOB, Office national des forêts [ONF], 2009)

6.5 CONCLUSION DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

La synthèse de l'évaluation préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport au site d'étude (en km)	Site retenu pour l'évaluation des incidences	Groupe taxonomique potentiellement impacté
ZPS	Forêts picardes – Compiègne, Laigue, Ourscamps	6,5 km à l'Ouest	NON	/
ZSC	Massif forestier de Compiègne, Laigue	8,5 km au Sud-Ouest	OUI	Chiroptères

Une incidence est attendue sur certaines espèces de chiroptères ayant justifié la désignation du site Natura 2000 FR2200382 « Massif forestier de Compiègne ». En effet, les espèces de chiroptères concernées (Grand murin et Petit rhinolophe) présentent des capacités de déplacement pouvant atteindre 10 kilomètres pour rejoindre leur territoire de chasse à partir de leur gîte. De cette façon, les espèces de chiroptères mentionnées et ayant désigné la justification de cette ZSC peuvent entretenir des relations avec le site impacté.

En revanche, suite à l'évaluation préliminaire il en ressort que le site FR2212001 « Forêts picardes – Compiègne, Laigue, Ourscamps » ne subira aucune incidence du fait de la réalisation du projet. En effet, les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site ne présentent pas d'interactions avec le site d'étude. Aucun impact direct ou indirect sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de cette ZPS est à attendre.

7 Evaluation des incidences brutes sur la ZSC FR2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue »

La distance de 8,5 kilomètres entre le site Natura 2000 et le site du projet permet d'exclure les incidences directes sur les habitats d'intérêt communautaire, ainsi que sur les espèces d'intérêt communautaire à faible capacité de déplacement.

L'unique incidence considérée vis-à-vis du site Natura 2000 concerne le groupe des chiroptères et notamment deux espèces, citées précédemment : le Grand murin et le Petit rhinolophe. En effet, ces individus présentent d'importantes capacités de déplacement entre leurs gîtes et leurs territoires de chasse. De cette façon, la réalisation des travaux du site engendre un risque de nuisances (bruits, vibrations et lumières) pour les individus utilisant le site d'étude.

Le tableau suivant synthétise les impacts bruts potentiels des travaux (sans mesures).

Légende du tableau :

	Impact potentiel fort : Le site constitue un enjeu écologique majeur pour l'espèce et/ou l'habitat concerné, notamment en raison d'observations avérées ou de la présence d'habitats fonctionnels essentiels (reproduction, alimentation, refuge) et dont l'altération entraînerait une perte significative et durable de fonctionnalités écologiques.
	Impact potentiel modéré : L'espèce et/ou l'habitat est présent sur le site et présente un enjeu écologique identifié, sans toutefois constituer un secteur clé pour sa conservation. L'atteinte porte sur des fonctionnalités écologiques secondaires ou partiellement dégradées.
	Impact potentiel faible : L'habitat et/ou l'espèce peut être présent sur le site, mais sans observation avérée ni rôle écologique déterminant. Le site ne présente qu'un intérêt limité et les effets attendus sont ponctuels, localisés ou temporaires.
	Impact potentiel négligeable : L'espèce et/ou l'habitat est absent du site ou les conditions écologiques ne permettent pas son utilisation. Le projet n'entraîne aucune atteinte aux fonctionnalités écologiques.
	Impact potentiel positif : Les travaux entraînent une amélioration de l'état de conservation, des fonctionnalités écologiques ou des conditions d'accueil d'un habitat ou d'une espèce.

Les incidences brutes sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 et pouvant être impactées par le projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Evaluation des incidences brutes du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382

Espèces ayant justifié la désignation du site		Qualification de l'impact brut du projet sur les espèces d'intérêt communautaire	Impacts bruts
Grand murin et	<i>Myotis myotis</i> et	Compte tenu des capacités de déplacement des chiroptères, des interactions entre le site Natura 2000 et le site des travaux peuvent avoir lieu. En effet, la distance de 8,5 kilomètres au plus proche entre les deux sites peut être parcourue par ces espèces afin de rejoindre des territoires de chasse à partir de leur gîte. Le projet entraîne un risque de destruction d'habitats de chasse. En effet, il est possible que des individus fréquentant le site Natura 2000 exploitent la ripisylve de l'Aisne à Bitry (cette dernière constituant un corridor écologique). Cet impact reste toutefois à nuancer : Le site Natura 2000 comporte une mosaïque d'habitat importante permettant aux espèces de chiroptères d'y effectuer	Faible

Espèces ayant justifié la désignation du site		Qualification de l'impact brut du projet sur les espèces d'intérêt communautaire	Impacts bruts
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	l'intégralité de leur cycle biologique. L'utilisation des berges de l'Aisne à Bitry est possible mais probablement secondaire au regard de l'éloignement du site Natura 2000 ; - La surface de ripisylve impactée est faible (<1000 m²) ; - Aucun arbre gîte potentiel ne sera impacté dans le cadre des travaux de défrichements en bordure de l'Aisne ; - Aucuns travaux de nuit ne sera réalisé et aucune perturbation lumineuse (éclairage) ne sera mis en place ; - La distance séparant le site de projet et le site Natura 2000 (8,5 km) est relativement importante. La réalisation des travaux sur le site d'étude n'impactera les populations de ces espèces que de manière diluée. De plus, étant donné la faible présence de gîte d'hivernage et d'estivage, tant pour le Grand murin que pour le Petit rhinolophe, et leur distance à l'Aisne et sa ripisylve, alors peu d'impacts sont à considérer sur les modalités d'accès aux zones de chasse.	Faible

8 Mesures d'évitement et de réduction des incidences du projet

Dans le cadre du projet d'ISDI à Bitry, différentes mesures d'évitement et de réduction sont envisagées. Les mesures qui seront cités ci-dessous sont celles favorables au groupe des chiroptères, dont des impacts bruts du projet sont à attendre sur deux espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 : le Grand murin et le Petit rhinolophe. La mesure liée au risque de pollutions accidentelles est également mentionnée.

8.1 MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement constituent la première étape dans la conception technique du projet selon la doctrine ERC.

Les mesures d'évitement permettent d'éviter le dommage dès la conception du projet, impliquant parfois une modification du projet initial. Elles sont à privilégier, tout particulièrement lorsqu'un site à enjeu environnemental majeur ou fort est concerné. Il peut s'agir par exemple de modifier l'implantation du projet lors de sa conception pour éviter une zone présentant des enjeux écologiques telles que les zones humides, les habitats d'espèces protégées, etc.

8.1.1 MESURE D'ÉVITEMENT ME1 : EVITEMENT SPATIAL

ME1 : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats				
E	R	C	A	E1.1.a / E2.2.g - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux /ou de leurs habitats
Thématique environnementale				Zones humides / Milieux naturels / Avifaune
Descriptif				Le stockage des matériaux était dans un premier temps envisagé dans les bassins L1S et L2S selon le plan présenté ci-dessous :

ME1 : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats



Solution de stockage initiale

Cette solution permettait le stockage de près de 400 000 m³ de matériaux.

Une optimisation des emprises travaux a été réfléchié durant la conception du projet en raison de la présence de nombreux enjeux écologiques au sein de ces bassins.

La solution de stockage dans les bassins Est (L1R à L4R) a été finalement préférée car cette dernière permet de minimiser les impacts sur la biodiversité et d'éviter la destruction d'habitats et/ou d'individus d'espèces présentant un enjeu écologique fort à majeur :

- Bruant des Roseaux,
- Cisticole des Joncs,

ME1 : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats

- Criquet ensanglanté.

Cette solution ne permet plus que le stockage d'environ 300 000 m³ de matériaux mais permet de réduire la surface de défrichement au droit de la ripisylve et permet de limiter l'incidence sur les zones humides (. Cette mesure permet également délimiter l'impact sur la saulaie alluviale jouant un rôle majeur pour le transit des espèces de chiroptères.

Les accès au chantier et le remisage des engins de chantier seront implantés hors des sites sensibles. Les pistes d'accès seront localisées de manière à éviter les zones sensibles et seront définies précisément afin de limiter la divagation des engins. Les emprises du chantier seront limitées au strict minimum. Pour cela, préalablement au démarrage du chantier, les abords du chantier incluant des zones écologiques sensibles faisant l'objet d'un évitement seront mis en défens (cf. MR1).

Les espaces évités sont mis en évidence ci-après :



Secteurs évités

Le bilan des surfaces sauvegardée par habitat est disponible dans le tableau ci-après :

Habitat concerné	Enjeu synthétique le plus fort	Surface détruite en hectare avant évitement	Surface détruite en hectare après évitement
Travaux de défrichement et réalisation du quai			
G1.11 Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix	Majeur	0,093	0,093
C2.3 Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier	Majeur	0,025	0,025

ME1 : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats

E5.1 Friches herbacées mésophiles	Fort	0,882	0,882
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	Fort	0,036	0,036
J5.3 Eaux stagnantes très artificielles non salées	Faible	0,081	0,081
C3.5 Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	Fort	0,018	0,018
Exploitation (comblement du site)			
C3.5 Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	Fort	1,896	1,896
J5.3 Eaux stagnantes très artificielles non salées	Faible	4,994	4,994
E5.1 Friches herbacées mésophiles	Fort	0,048	0,048
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	Fort	1,347	0,123
E5.4 Végétations pionnières rhizomateuses mésophiles à Calamagrostis epigejos	Fort	5.564	-
F9.2 Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix	Majeur	1.247	-
C3.21 Phragmitaies à Phragmites australis	Majeur	0,115	-
D5.2122 Cariçaies à Laîche des marais	Majeur	0,051	-

La mesure d'évitement adoptée permet la sauvegarde de l'ensemble des habitats de Phragmitaies, Cariçaies Saussaies marécageuses et végétation à Calamagrostis. Elle permet également de réduire de moitié environ l'espace consommé sur les Fourrés médio-européens ainsi que sur les friches mésophiles.

Points de vigilance La mise en défens sera effectuée pour l'ensemble des secteurs identifiés comme « à risque ». Le responsable environnement assurera la pérennité des systèmes de mise en défens (cf. MR1)

8.2 MESURES DE RÉDUCTION

Lorsque des impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités, il convient de réduire les dégradations restantes par la mise en œuvre de mesures techniques de minimisation dites mesures de réduction. Ces mesures de réduction concernent :

- La phase de chantier (par exemple : adaptation de la période de réalisation des travaux pour réduire les impacts sur la reproduction ou l'hibernation de certaines espèces) ;
- L'ouvrage ou le projet lui-même (par exemple : la mise en place de dispositifs de franchissement de route par la faune, ou encore le choix de réaliser un ouvrage d'art plutôt qu'un remblai).

8.2.1 MESURE DE RÉDUCTION : LIMITATION DES EMPRISES CHANTIER

Balisage des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats				
E	R	C	A	E2.1.a - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables
Thématique environnementale				Flore / Milieux naturels / Amphibiens
Descriptif				Une optimisation des emprises travaux a été réfléchié durant la conception du projet en lien avec la mesure ME1. Les abords du chantier et des zones d'exploitation incluant des zones écologiques sensibles faisant l'objet d'un évitement seront mis en défens. La clôture de balisage sera hautement visible et efficace afin d'empêcher sa traversée vers les zones sensibles. Cette dernière sera constituée d'un grillage avertisseur de couleur orange en matière plastique non dégradable et d'une hauteur minimum de 100 cm. La clôture de balisage sera maintenue en place et entretenue jusqu'à la fin de la phase d'exploitation, puis sera déposée à leur achèvement. La coordination environnementale s'assurera de la bonne tenue des clôtures de mise en défens pendant toute la durée des travaux. Des panneaux de sensibilisation lisibles de l'extérieur de la zone de mise en défens seront implantés de manière à alerter le personnel de chantier.
				 Exemple de mise en défens avec panneaux L'implantation des dispositifs de mise en défens est précisée ci-dessous :

Balisage des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	
	 Localisation des secteurs de mise en défens Également, les emprises chantier au niveau de la ripisylve seront strictement limités aux dimensions définies dans les plans du présent document afin de garantir le maintien des continuités au niveau du quai (largeur limitée au strict nécessaire), en lien avec la mesure MR7.
	Points de vigilance La mise en défens sera effectuée pour l'ensemble des secteurs identifiés comme « à risque ». Le responsable environnement assurera la pérennité des systèmes de mise en défens.

8.2.2 MESURE DE RÉDUCTION: GESTION DU RISQUE DE POLLUTION

Cette mesure est générique et sera à appliquer de manière générale tout ou long de la phase chantier.

Mesure préventive et curative pour limiter le risque de pollution accidentelle en phase travaux			
E	R	C	A
Dispositif préventif de lutte contre une pollution			
Thématique environnementale		Qualité des eaux	
Descriptif		Gestion du risque de pollution	
		Différentes mesures seront mises en œuvre sur les aires de chantier et au cours de l'exploitation pour réduire les risques de rejets de matières polluantes hors de ces aires : - Établissement des installations de chantier (base vie, aires de stationnement, etc.) en dehors des sites sensibles ; - Étanchéification des aires de ravitaillement, de lavage et d'entretien des engins et interdiction de tout entretien en dehors ; - Sécurisation des opérations de remplissage des réservoirs (pistolets à arrêt automatique, contrôle de l'état des flexibles) - Stockage des produits polluants et du matériel sur des aires aménagées à cet effet, situés hors zones inondables. Des rétentions, si possible placées sous abri, seront prévues pour le stockage des produits polluants (carburant, huiles neuves et usagées ...) ; - Le matériel à disposition sur le chantier permettra d'intervenir rapidement et de limiter la diffusion d'une éventuelle pollution (kit anti-pollution à disposition, pompe et barrage flottant). Les matériaux pollués seront excavés et récupérés avant élimination via la filière agréée ; - Formation des personnels de chantier sur les mesures à mettre en œuvre en cas de pollution ; - Les véhicules et engins utilisés respecteront les normes en vigueur (niveau sonore, émission de particules dans l'atmosphère) et seront équipés de kit anti-pollution ; - Maintenance préventive du matériel et des engins ; - L'assainissement de chantier sera réalisé de manière à retenir les matières en suspension et autres pollutions éventuelles du milieu aquatique ; - Afin de limiter les émissions de poussières susceptibles de se disperser dans les milieux et les eaux, les opérations de chargement/déchargement des matériaux seront évités les jours de grand vent, - Pour les travaux de battage des pieux (quai sur pilotis) et duc d'Albe, aucun engin ne sera en surplomb de l'eau, seul le bras hydraulique pourra être en contact avec l'eau : des huiles biodégradables pour les engins de chantier seront utilisés.	
		 	
		Exemple de gestion des déchets Stockage du matériel sous abris	
		Mesures curatives en cas de pollution Une procédure spécifique de gestion des situations accidentelles sera mise en place. Elle précisera l'organisation des secours, les responsabilités, ainsi que les modalités d'intervention en cas de pollution accidentelle ou d'aléa météorologique.	

	L'ensemble du personnel fera l'objet d'une information et d'une sensibilisation préalables relatives aux risques de pollution et aux conduites à tenir, afin d'assurer une intervention rapide et efficace en cas d'incident. Les mesures seront les suivantes : - Identification du type de polluant concerné et alerte de la Police de l'Eau, - Neutralisation de la source de pollution (barrage flottant, recueil des produits à l'aide des kits antipollution) - Les matériaux pollués seront excavés et récupérés avant élimination via la filière agréée ; Toutes ces prescriptions seront intégrées au sein de la Notice Environnementale qui accompagnera les DCE et seront retranscrites dans le Plan de Respect de l'Environnement des entreprises. Toutes ces prescriptions seront intégrées au sein de la Notice Environnementale qui accompagnera les DCE et seront retranscrites dans le Plan de Respect de l'Environnement des entreprises.
Points de vigilance	Le maître d'ouvrage désignera un coordonnateur environnement référent qui aura pour mission de vérifier la bonne mise en œuvre des mesures et devra sensibiliser le personnel de chantier à la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.
Mesure de suivi	La société en charge de la coordination environnementale se chargera de suivre le respect des préconisations relatives à l'environnement. Ainsi, la coordination environnementale réalisera un suivi mensuel en phase chantier et d'exploitation. Ce suivi doit faire l'objet d'un compte rendu, dont la finalité sera de définir si les éléments évoqués dans les mesures sont conformément respectés ou non. Le suivi sera réalisé à compter du démarrage de la phase travaux et poursuivi jusqu'à la restauration des habitats post-exploitation. Remise en état du site après traitement de la pollution

8.2.3 MESURE DE RÉDUCTION REMISE EN ÉTAT DU CHANTIER

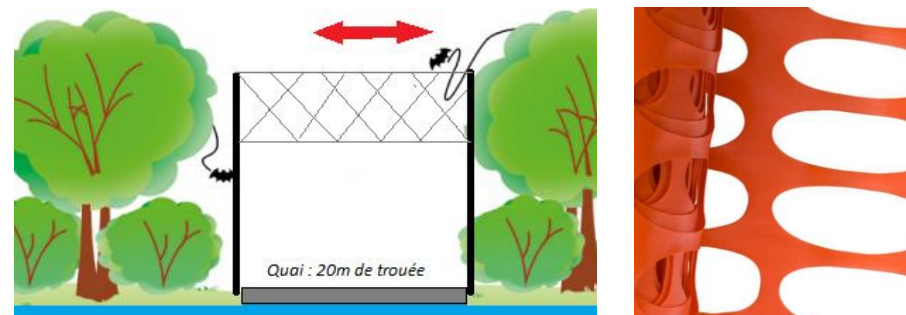
Réhabilitation des sites après chantier				
E	R	C	A	C2.1d - replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
Thématique environnementale				Flore / Milieux naturels / Faune
Descriptif				La réhabilitation devra permettre de retrouver rapidement un milieu favorable pour les différentes espèces présentes sur le site, ainsi la ripisylve sera restaurée. Les espèces ligneuses seront choisies sur la base de la composition floristique de la ripisylve concernée. L'espace concerné par la mesure de restauration est localisé ci-après :  La piste sera réalisée sur un géotextile et sans décapage pour éviter la perturbation des terrains en place et faciliter la remise en état Les matériaux de la piste seront évacués dès la fin des travaux Une replantation de la ripisylve sera réalisée afin de restaurer la fonctionnalité écologique de la forêt riveraine impactée, en bordure de l'Aisne. Cette replantation concernera la forêt alluviale relevant de l'habitat « Forêts riveraines et forêts galeries à dominance d'Alnus, Populus ou Salix ». Les essences utilisées seront d'origine locale, adaptées aux conditions hydromorphes et aux dynamiques alluviales du site, notamment avec la plantation de : <i>Salix alba</i>, <i>Populus nigra</i> et <i>Alnus glutinosa</i>. La plantation sera réalisée sous forme de jeunes plants forestiers et de boutures de saules, selon une densité compatible avec la régénération naturelle attendue (environ 1 plant / m² afin d'assurer une densification rapide).

Réhabilitation des sites après chantier	
	Les travaux seront effectués hors période de hautes eaux et de nidification, avec des techniques limitant le tassement des sols. Un suivi de reprise et d'évolution de la végétation sera mis en place afin d'ajuster, si nécessaire, les modalités de gestion (remplacement des plants, contrôle des espèces exotiques envahissantes).
Points de vigilance et mesure associée	Une attention particulière sera portée à la concordance des espèces entre celles- composant le cortège floristique de la ripisylve et les espèces implantées. Une attention particulière sera également portée à l'absence d'utilisation de cultivars. En l'absence d'espèces naturelles (non sélectionnées), une culture sera réalisée par la méthode du bouturage depuis les individus présents localement.

8.2.4 MESURE DE RÉDUCTION ABSENCE DE TRAVAUX NOCTURNES

Evitement temporel				
E	R	C	A	R3.1a - Adaptation journalière de la période des travaux
Thématique environnementale				Ensemble de la faune nocturne
Descriptif				Cette mesure réside en l'application de 2 sous-mesures soit : - Absence stricte d'activités sur le quai entre les horaires de couché et de levé du soleil. - Absence d'éclairage du chantier ou bien des zones d'exploitation. La mise en place de cette mesure permet d'assurer le maintien des continuités pour les chiroptères, dont les enjeux sur site sont considérés comme majeurs. Ainsi, l'éclairage du chantier ainsi que des espaces constitutifs de la zone d'exploitation est totalement proscrit. Ainsi, Le Syndicat mixte Entente Oise-Aisne ne mettra pas en œuvre d'installations lumineuses destinées aux usages mentionnés à l'article R583-2 du Code de l'Environnement hormis un éclairage des engins pour le démarrage du matin en période hivernale, pour des mesures de sécurité. Le stockage des engins sera réalisé en dehors des continuités identifiées de l'Aisne (ripisylve et zones inondables proscrites)
Points de vigilance et mesures associées				La coordination environnementale devra s'assurer du bon respect de ce calendrier.

8.2.5 MESURE DE RÉDUCTION : MAINTIEN DES CONTINUITÉS ARBORICOLES DE L'AISNE

Maintien des continuités arboricoles de l'Aisne				
E	R	C	A	R2.2e - Passage supérieur à faune / Ecopont (spécifique ou mixte)
Thématique environnementale				Chiroptères
Descriptif				Un dispositif de guidage sera mis en place afin de maintenir les continuités malgré la trouée réalisée lors de la libération des emprises. Ce dispositif, parallèle aux berges de l'Aisne est constitué de deux poteaux maintenant un filet tendu. Ce filet permettra de simuler la présence d'un rideau de feuilles, nécessaires au déplacement des espèces de chiroptères de manière générale (sensibilité forte à la perte de continuités). Ce filet doit couvrir une largeur de 5 m ainsi que la totalité de la trouée en longueur. Le filet utilisé sera tendu de manière à ne pas créer de « poches » pouvant piéger les chiroptères.  Afin de ne pas générer de mortalité sur les espèces, les matériaux semi-rigides seront privilégiés et pourront être déposés en cas de vent fort (supérieur à 40km/h) afin de ne pas générer de déchet ou risquer la dégradation du dispositif. Les matériaux utilisés pourront être constitués de rouleau de balisage de chantier ou autre matériaux semi-rigides ajourés, en privilégiant les matériaux les plus résistants. Les poteaux de soutien pourront être renforcés à l'aide de câbles tenus aux arbres.
Points de vigilance				Les matériaux et fixations utilisés seront suffisamment renforcés et résistants pour ne pas verser en cas de vents forts. La hauteur sera définie afin de couvrir la trouée depuis la canopée jusqu'à la hauteur utile nécessaire au déchargement depuis le quai. Par sécurité, le dispositif pourra être complété par un système de poulies permettant de descendre le filet en cas de vent fort (absence de chiroptères lors de conditions tempêteuses ou vent supérieur à 40km/h).
Mesure de suivi				Etant donné le caractère novateur et expérimental de cette mesure (mesures définies comme efficaces de manière empirique, mais absence de retours d'expérience quantifiés), un état initial relatif à l'utilisation de la ripisylve par les chiroptères sera réalisé en amont de l'ouverture des emprises avec dispositions de stations d'enregistrement à 15m de part et d'autre du quai. Celui-ci sera réalisé par estimation quantitative de la fréquentation des chiroptères, en amont et aval de la trouée, à l'aide de deux stations d'enregistrement autonome. Ces stations seront disposées sur 4 nuits consécutives et selon des conditions favorables (absence de rafales de plus de 30km/h, absence de pluie). L'analyse des cris de chiroptères pouvant être particulièrement chronophage sur les grands cours d'eau, seul le petit rhinolophe, espèce la plus exigeante vis-à-vis des continuités, sera ciblé. Un comparatif par tranches de 5 minutes sera réalisé. L'état initial permettra d'identifier le taux de passage avant l'ouverture de la ripisylve, et d'identifier le cas échéant, l'efficacité de la mesure de maintien des continuités.



9 Evaluation des incidences résiduelles sur la ZSC FR2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue »

Le tableau suivant synthétise les impacts résiduels du projet sur les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue » au regard des mesures d'évitement et de réduction envisagées. Cet impact résiduel est également étudié selon la situation des espèces d'intérêt communautaire au droit du site Natura 2000 concerné.

Légende du tableau :

	<u>Impact potentiel fort</u> : Le site constitue un enjeu écologique majeur pour l'espèce et/ou l'habitat concerné, notamment en raison d'observations avérées ou de la présence d'habitats fonctionnels essentiels (reproduction, alimentation, refuge) et dont l'altération entraînerait une perte significative et durable de fonctionnalités écologiques.
	<u>Impact potentiel modéré</u> : L'espèce et/ou l'habitat est présent sur le site et présente un enjeu écologique identifié, sans toutefois constituer un secteur clé pour sa conservation. L'atteinte porte sur des fonctionnalités écologiques secondaires ou partiellement dégradées.
	<u>Impact potentiel faible</u> : L'habitat et/ou l'espèce peut être présent sur le site, mais sans observation avérée ni rôle écologique déterminant. Le site ne présente qu'un intérêt limité et les effets attendus sont ponctuels, localisés ou temporaires.
	<u>Impact potentiel négligeable</u> : L'espèce et/ou l'habitat est absent du site ou les conditions écologiques ne permettent pas son utilisation. Le projet n'entraîne aucune atteinte aux fonctionnalités écologiques.
	<u>Impact potentiel positif</u> : Les travaux entraînent une amélioration de l'état de conservation, des fonctionnalités écologiques ou des conditions d'accueil d'un habitat ou d'une espèce.

Tableau 10 : Rappel des impacts bruts et évaluation des impacts résiduels du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200382

Espèces ayant justifié la désignation du site	Impacts bruts du projet sur les espèces d'intérêt communautaire	Qualification de l'impact résiduel du projet sur les espèces d'intérêt communautaire	Impacts résiduels du projet sur les espèces d'intérêt communautaire
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Faible	L'impact des travaux sur ce groupe et notamment les deux espèces observées sur le site d'étude et ayant également justifié la désignation du site Natura 2000 (Grand murin et Petit rhinolophe), sera temporaire et les travaux seront réalisés seulement en journée (MR7), limitant l'impact sur ces espèces actives de nuit. Les mesures MR5 et MR9 relatives à la remise en état des sites après chantier et le maintien des continuités arboricoles de l'Aisne précisent respectivement que la ripisylve sera restaurée après travaux, et qu'un dispositif de guidage pour les chauves-souris sera déployé au niveau de la trouée afin de maintenir les continuités.	Au regard de la faiblesse des impacts bruts, des mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, et du contexte écologique du site Natura 2000, aucune incidence résiduelle significative sur les espèces de chiroptères ayant motivé la désignation du site n'est attendue.
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		La distance séparant le site de projet et le site Natura 2000 permet d'exclure l'impact direct et indirect sur leurs gîtes. Les impacts sur les individus sont eux possibles mais limités au regard de cette distance, de la faible représentativité des milieux et habitats favorables pour ces deux espèces au niveau du site d'étude, et enfin de leur faible activité au droit du site d'étude. Il est important de noter que cette ZSC s'inscrit dans un contexte écologique globalement très favorable aux chiroptères. Elle est majoritairement composée d'un vaste massif forestier présentant une diversité de structures incluant des peuplements matures et du vieux bois, offrant ainsi des conditions propices à l'estivage, à l'alimentation et aux déplacements des chiroptères. La présence de vieux bâtis et de gîtes d'hibernation connus, notamment pour le Petit Rhinolophe, contribue également à la fonctionnalité de ce site Natura 2000 pour ces espèces. Enfin, les habitats susceptibles d'être affectés par le projet ne constituent ni des sites de reproduction, ni des sites d'hibernation pour le Grand murin et le Petit rhinolophe, et ne présentent pas de caractère limitant pour le maintien des populations à l'échelle du site Natura 2000.	

10 Evaluation des incidences cumulées des projets similaires sur le réseau Natura 2000

Pris de manière individuelle, un projet peut n'avoir qu'un impact négligeable sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire. En revanche, la multiplication des projets peut induire un impact cumulé significatif même si l'impact propre de chaque projet est faible.

Afin de prendre en compte ces impacts cumulés, la Directive Habitat stipule que l'évaluation des incidences pour un projet doit s'effectuer individuellement ou en combinaison avec d'autre plans ou projet. Par ailleurs, la législation française précise que le porteur d'un projet d'activité doit évaluer les effets conjugués de cette activité avec les autres projets dont il est responsable.

Plusieurs types d'effets cumulatifs peuvent se distinguer :

- Cumul simple : somme des effets individuels des projets sur de mêmes éléments dont on peut quantifier la conséquence (par exemple : destruction de x m² d'un habitat par le projet A et de y m² du même habitat par le projet B),
- Effet seuil : apparition d'une incidence à partir d'une valeur donnée d'une variable (par exemple : plusieurs pollutions non toxiques individuellement peuvent devenir létales si la concentration globale du polluant du fait du projet atteint une certaine valeur).

La principale difficulté de l'évaluation cumulée réside dans le fait que même si les projets se situent à proximité d'un même site Natura 2000, les relations entre les différentes zones de travaux ne sont pas forcément probantes (éloignement, fonctionnement propre), ce qui limite les interactions susceptibles de générer des incidences cumulées.

L'effet cumulé avec d'autres projets connus à l'échelle du projet est réalisé avec les projets suivants :

- Projet de centrale photovoltaïque de Bitry et Attichy (Réalisation d'une centrale photovoltaïque flottant d'une puissance supérieure à 250 kWc) ;
- Boisement de Paulownia (projet de boisement sur Bitry/Attichy) ;
- Carrière alluvionnaire de Vic-sur-Aisne ;
- Parc éolien des Potentilles (4 aérogénérateurs) ;
- Centrale photovoltaïque au sol de Berneuil-sur-Aisne ;
- Forage agricole d'irrigation à Jaulzy (EARL Moussaud) ;
- Résidence seniors – mise en compatibilité du PLUi Retz-en-Valois.

Au regard des effets de l'ensemble des projets sur le milieu naturel et les impacts respectifs à attendre, seul le projet de centrale photovoltaïque flottante de Bitry et Attichy est retenu dans le cadre de l'analyse des effets cumulés. En effet, c'est un projet majeur au sein de la même commune qui va notamment impacter les surfaces en eau, au même titre que le projet d'ISDY à Bitry.

Les effets cumulés entre le projet d'ISDI à Bitry et le projet de centrale photovoltaïque flottante localisé sur la même commune ont été analysés au regard des espèces et habitats en présence impactés. Bien que les deux projets entraînent une diminution ponctuelle des surfaces de plans d'eau, les groupes taxonomiques impactés diffèrent. Ainsi, en l'absence d'impacts simultanés sur les mêmes groupes, les projets ne génèrent pas d'effets cumulés susceptibles d'altérer l'état de conservation des espèces ou des habitats à l'échelle des sites Natura 2000 concernés.

Aucune incidence cumulée n'est considérée sur le réseau des sites Natura 2000.

11 Annexes

11.1 FSD – ZPS FR2212001« FORÊTS PICARDES – COMPIÈGNE, LAIGUE, OURSCAMPS »



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212001>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212001 - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS) 1.2 Code du site FR2212001 1.3 Appellation du site Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps

1.4 Date de compilation 31/05/2005 1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 05/01/2006

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212001>



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000263272>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,89861° Latitude : 49,39889°

2.2 Superficie totale 24647 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60043	BAILLY
60064	BERNEUIL-SUR-AISNE
60067	BETHISY-SAINT-MARTIN
60068	BETHISY-SAINT-PIERRE
60118	CAISNES
60129	CARLEPONT
60150	CHIRY-OURSCAMP
60151	CHOISY-AU-BAC
60159	COMPIEGNE
60184	CROUTOY
60188	CUISE-LA-MOTTE
60272	GILOCOURT
60338	LACROIX-SAINT-OUEN
60423	MONTMACQ
60430	MORIENVAL
60438	MOULIN-SOUS-TOUVENT
60445	NAMPCEL

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212001>



60481	ORROUY
60491	PIERREFONDS
60507	PONTOISE-LES-NOYON
60534	RETHONDES
60540	RIVECOURT
60569	SAINT-CREPIN-AUX-BOIS
60572	SAINT-ETIENNE-ROILAYE
60579	SAINT-JEAN-AUX-BOIS
60582	SAINT-LEGER-AUX-BOIS
60597	SAINT-SAUVEUR
60641	TRACY-LE-MONT
60642	TRACY-LE-VAL
60647	TROSLY-BREUIL
60667	VERBERIE
60674	VIEUX-MOULIN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212001>



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	1	8	i	P		D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	2	2	males	P		D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	2	3	p	P		D			
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	30	30	p	P		C	A	C	A
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	350	350	p	P		C	A	C	A
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w	0	7	i	P		D			
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	1	2	p	P		D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	10	10	p	P		D			
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	20	20	p	P		C	B	C	B

- 4/8 -



Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://nbn.mnhn.fr/ate/natura2000FR2212001>



B	A073	Mikvus migrans	c	0	2	i	P		D			
B	A074	Mikvus milvus	c	1	7	i	P		D			
B	A080	Circuetus gallicus	p			i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	r	5	5	p	P		D			
B	A084	Circus pygargus	c	1	2	i	P		D			
B	A094	Pandion haliaetus	c	0	1	i	P		D			
B	A098	Falco columbarius	c	2	6	i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus	c	1	3	i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m2, b females = Femelles reproductrices, c males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, f stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Accipiter gentilis			i	P						X
B		Accipiter nisus			i	P						X
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						X
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://nbn.mnhn.fr/ate/natura2000FR2212001>



	X		X			P	i			Phylloscopus bonelli		B
	X		X			P	i			Ficedula hypoleuca		B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m2, b females = Femelles reproductrices, c males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, f stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
------------------	---------------------------

Autres caractéristiques du site

Ce massif forestier s'étale sur une succession de cuvettes situées entre la cuesta qui frange le massif à l'est et au sud et les terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise, ce vaste massif s'étire de la vallée de l'Automne jusqu'au Noyonnais, où il est en contact avec la ZPS "Moyenne vallée de l'Oise".

Vulnérabilité : L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

4.2 Qualité et importance

Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse.

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes. Seule la vallée de l'Aisne et, plus au nord, les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité du massif.

Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Ile de France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	1 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	1 %
21	Forêt domaniale	80 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office national des forêts sur la forêt domaniale.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☐ Oui

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☒ Non

6.3 Mesures de conservation

11.2 FSD – ZPS FR2200382 « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE »



Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200382 - Massif forestier de Compiègne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200382	1.3 Appellation du site Massif forestier de Compiègne
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 30/03/2015	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://natura2000.fr/FR2200382>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2017
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/07/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037262149&>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,86444°

Latitude : 49,32917°

2.2 Superficie totale

3185 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60068	BETHISY-SAINT-PIERRE
60159	COMPIEGNE
60188	CUISE-LA-MOTTE
60338	LACROIX-SAINT-OUEN
60430	MORIENVAL
60445	NAMPCEL
60481	ORROUY
60579	SAINT-JEAN-AUX-BOIS
60597	SAINT-SAUVEUR

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://natura2000.fr/FR2200382>



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletia uniflorae et/ou des Isoetes-Nannunculetea</i>		0,32 (0,01 %)		M	C	C	B	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,32 (0,01 %)		M	C	C	C	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,01 (0 %)		G	D			
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,77 (0,02 %)		G	C	C	B	C
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	0,23 (0,01 %)		G	B	C	A	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		6,4 (0,2 %)		G	B	C	B	B
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	10,23 (0,32 %)		G	A	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,01 (0 %)		G	C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin</i>		4 (0,13 %)		G	B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		12,8 (0,4 %)		G	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	49,3 (1,55 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		298,3 (9,36 %)		G	B	C	B	B

- 3/9 -



Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npgn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



9130 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum		2180,7 (68,47 %)		G	B	C	B	B
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-chamales subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		58,5 (1,84 %)		G	B	C	B	B
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	0,2 (0,01 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r	200	250	i	P	G	C	C	C	C
P	1381	<i>Dicranum viride</i>	p			i	P	G	C	B	A	B
I	6199	<i>Euplegia quadripunctaria</i>	p			i	P	G	C	C	C	C
I	1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	p			i	P	G	C	C	A	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	G	C	B	B	C
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	P	G	C	C	A	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	G	D			
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	r	50	50	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	200	200	i	P	G	C	C	B	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	20	20	bfemales	P	G	C	C	B	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	r	1	1	i	P	G	D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	G	C	C	C	C

- 4/9 -

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npgn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	1	1	i	P	M	D			
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w			i	P	M	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	r			i	P	M	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmals = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Pernis apivorus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Dryocopus martius</i>			i	P			X		X	
B		<i>Dendrocopos medius</i>			i	P			X		X	
B		<i>Lanius collurio</i>			i	P			X		X	
I		<i>Ampedus elongatus</i>			i	P						X
P		<i>Anemone ranunculoides</i>			i	P						X
P		<i>Bromus benekenii</i>			i	P						X
P		<i>Calamagrostis canescens</i>			i	P						X
P		<i>Calamintha menthifolia</i>			i	P						X
P		<i>Cardamine impatiens</i>			i	P						X

- 5/9 -

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



P		Carex depauperata			i	P						X
P		Carex humilis			i	P						X
P		Carex reichenbachii			i	P						X
P		Cephalanthera damasonium			i	P			X			
P		Corydalis solida			i	P						X
P		Cynoglossum germanicum			i	P						X
P		Dianthus deltoides			i	P						X
P		Festuca heterophylla			i	P						X
P		Hordelymus europaeus			i	P						X
P		Hypericum montanum			i	P						X
P		Impatiens noli-tangere			i	P						X
P		Iris foetidissima			i	P						X
P		Limodorum abortivum			i	P			X			
P		Polygonatum odoratum			i	P						X
P		Polystichum aculeatum			i	P						X
P		Potentilla argentea			i	P						X
P		Vincetoxicum hircundinaria			i	P						X
P		Lathyrus linifolius subsp. montanus			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 6/9 -

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	99 %

Autres caractéristiques du site

Ce vaste complexe forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats tertiaires (plus la craie campanienne) associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Ile-de-France avec des buttes témoins isolées et son vaste glacis de piémont étendu vers le nord, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. Sont représentés de très nombreux contrastes hydromorphiques et mésoclimatiques avec des successions caténales complètes et optimales.

Vulnérabilité : L'état de conservation générale du massif de Compiègne peut être qualifié de bon, au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une structuration écologique et sylvicole optimale.

4.2 Qualité et importance

La taille du massif et la présence par endroit de chênes et de hêtres pluricentennaires ("les Beaux Monts") lui confère un intérêt écosystémique exceptionnel pour l'entomofaune, l'avifaune (rapaces et passereaux nicheurs) et les populations de grands mammifères. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques sont essentiellement :

* Floristiques : cortèges sylvatiques exceptionnels en Picardie en situation de confluence atlantique, médioeuropéenne et méridionale, avec microrépartition à l'intérieur du massif, nombreuses limites d'aire notamment médioeuropéennes (Rubus saxatilis, Lathyrus linifolius var. montanus,...), nombreuses plantes rares et menacées dont de très importantes populations de Carex reichenbachii, une quinzaine d'espèces protégées, présence historique exceptionnelle en plaine d'une orchidée parasite (Epipogium aphyllum).

* Entomologique : exceptionnelle diversité des cortèges d'insectes liés aux vieilles forêts avec 4 espèces de coléoptères de la directive, protégées en France. En particulier, il faut noter probablement la seule population importante et stable de Lucanus cervus du nord de la France et la présence du rarissime Limoniscus violaceus. Plusieurs espèces d'odonates sont menacées au niveau national.

* Batrachologique

* Herpétologique

* Ornithologique (le site est compris en majeure partie dans une ZPS de 24647 ha).

* Mammalogique : notamment population de cerf, de chat sauvage, petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe et Grand murin dans le château).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou déperissants		I
H	C01	Exploitation minière et en carrière		O
H	E01	Zones urbanisées, habitations		O
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I

- 7/9 -

Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npg.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



Date d'édition : 24/01/2022
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npg.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200382>



H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
M	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	1 %
Domaine public communal	1 %
Domaine privé de l'état	98 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	3 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0,2 %
32	Site classé selon la loi de 1930	0,4 %
21	Forêt domaniale	98 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
23	Grands Monts	+	%
31	Compiègne- Centre urbain	*	%

- 8/9 -

32	Grand parc du château	*	%
21	Forêt de Laigue	-	100 %
21	Forêt de Compiègne	-	100 %

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

La RBD des grand Monts (126 ha) est en cours de conversion en réserve biologique intégrale. Un projet de RBD sur les beaux Monts (130 ha) est en cours d'élaboration.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts

Adresse : 15, avenue de la Division Leclerc 60200 Compiègne

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- ☒ Oui Nom : DOCOB
Lien : <http://natura2000-picardie.fr/documents/Utiles/Docob.html>
- ☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- ☐ Non

6.3 Mesures de conservation

- 9/9 -